



SÉCURITÉ CIVILE

Comparaison des résultats des sondages réalisés en 2011 et en 2018 sur la gestion de la continuité des activités des entreprises québécoises



CRÉDITS

Mise à jour des listes des entreprises déterminantes : Les directions régionales du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

Détermination du contenu du questionnaire : Un comité interministériel sous la coordination du Ministère, en 2011, et le Comité ministériel de la sécurité civile du MEI, en 2018

Validation et prétest du questionnaire : La Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE) et la firme de sondage SOM

Réalisation du sondage téléphonique de 2011 et de celui de 2018 : La firme de sondage SOM

Analyse de contenu et production des rapports : DEPSE

Révision du contenu : La Coordination du Secteur des industries stratégiques et des projets économiques majeurs (SISPEM) et la Coordination du Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales (SEAT)

Révision linguistique : La Direction des communications du MEI

Mise en page finale : Chantal Paré

ISBN : 978-2-550-83088-7

Pour plus d'information

Economie.gouv.qc.ca/securitecivile

Courriel : securitecivile@economie.gouv.qc.ca

Téléphone : 1 866 463-6642



AVANT-PROPOS

Auteur : Marc-Michel Lavoie, évaluateur

Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE)
Secteur des politiques économiques
Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

Le mandat de comparaison des résultats des sondages de 2011 et de 2018 sur la gestion de la continuité des activités dans les entreprises québécoises a été confié à la Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE) par la Direction de la coordination et stratégies régionales du Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales (SEAT).

En 2011, le questionnaire de sondage contenait 20 questions. Les appels ont eu lieu du 26 mai au 27 juin 2011. En 2018, le questionnaire de sondage contenait 23 questions (soit 3 de plus sur les changements climatiques). Les appels ont eu lieu du 7 juin au 20 août 2018.

En 2011, la marge d'erreur des données de sondage était de $\pm 4,0$ %, alors qu'elle est de $\pm 3,1$ % en 2018 (19 fois sur 20 dans les deux cas).

Dans les tableaux, le total des résultats peut comporter un écart de ± 1 % pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cet écart s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.

Note générale

Pour certaines questions du sondage, les répondants avaient la possibilité de fournir une à cinq réponses. Dans de tels cas, les données présentées dans ce document correspondent à la première réponse fournie. Ce choix s'explique par le fait que, dans tous les cas, la première réponse est représentative de l'ensemble des réponses fournies par l'échantillon de répondants, à l'exception du tableau 6.1 de l'édition 2011 et du tableau 7.1 de l'édition 2018, par souci d'uniformité et de comparaison avec l'exercice réalisé en 2011.

Définition d'une entreprise déterminante

Une entreprise est déterminante pour une région, une municipalité régionale de comté (MRC) ou une municipalité si elle possède un nombre d'employés relativement important et significatif et qu'elle a un impact sur sa communauté.

D'autres facteurs peuvent aussi être considérés pour qualifier une entreprise de « déterminante » :

- elle œuvre dans un créneau d'excellence de la région;
- elle est établie dans une ville mono-industrielle;
- elle est un grand donneur d'ordres;
- elle est considérée comme un intégrateur;
- elle est un sous-traitant stratégique;
- elle est associée à d'autres facteurs pertinents pour la région.



TABLE DES MATIÈRES

CRÉDITS	I
AVANT-PROPOS	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	VIII
1. LES ÉCHANTILLONS D'ENTREPRISES JOINTES ET LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS	1
1.1 Les échantillons d'entreprises jointes	1
1.2 Les caractéristiques des répondants	3
2. LA CONNAISSANCE ET L'UTILISATION DU GUIDE	6
2.1 La connaissance du Guide dans les régions	6
2.2 L'utilisation du Guide et l'intérêt à le connaître	7
3. LA GESTION DES ACTIVITÉS LORS DE SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS	8
3.1 Les sinistres subis ou anticipés	8
3.2 Les conséquences éprouvées et les mesures prises en cas de sinistre subi ou anticipé	11
3.3 Les responsables, les activités et les ressources essentielles en cas de sinistre subi ou anticipé ..	14
4. LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS	19
4.1 L'existence, les avantages et les raisons d'un plan de continuité des activités	19
4.2 La fréquence de mise à jour, d'information, de formation et d'exercice concernant le plan	23
4.3 La présence d'un plan de continuité des activités chez les principaux fournisseurs ou les sous-traitants	29



5. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	30
5.1 Les risques courus et les mesures mises en place.....	30
5.2 Les occasions d'affaires	35
6. L'INCIDENCE DES SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS SUR LA GESTION DES ACTIVITÉS	37
6.1 L'incidence des sinistres sur l'intérêt à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités.....	37
6.2 L'année de fondation des entreprises sinistrées.....	39
6.3 Les types de sinistres et leurs conséquences.....	40
6.4 L'incidence des sinistres sur la continuité des activités	44
6.5 L'incidence des sinistres sur la planification des mesures d'urgence	51
7. D'AUTRES INCIDENCES	56
7.1 L'incidence d'avoir ou non un plan de continuité des activités sur les raisons de préparer un tel plan.....	56
7.2 L'incidence de l'année de fondation de l'entreprise sur l'existence d'un plan de continuité des activités.....	58
8. LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS SELON CERTAINES QUESTIONS	60
8.1 Les entreprises intéressées à connaître le Guide.....	60
8.2 Les entreprises qui estiment pouvoir subir un sinistre un jour	61
8.3 Les entreprises qui ont déterminé leurs activités essentielles	62
8.4 Les entreprises qui ont déterminé leurs ressources essentielles	63
8.5 Les entreprises qui ont pris des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles si elles venaient à manquer.....	64
8.6 Les entreprises qui ont un plan de continuité des activités.....	65
8.7 Les entreprises qui n'ont pas de plan de continuité des activités	66
ANNEXE – QUESTIONNAIRE DE SONDAGE 2018¹	76

¹ Même questionnaire que celui de 2011 auquel trois questions sur les changements climatiques ont été ajoutées.



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Paramètres des sondages réalisés en 2011 et en 2018.....	1
Tableau 1.2 Répartition des entreprises répondantes (échantillon brut), selon les régions	2
Tableau 1.3 Pondération appliquée aux nombres d'entreprises répondantes, selon les régions	3
Tableau 2.1 Évolution de la proportion d'entreprises qui connaissent le guide, selon les régions (en %)	6
Tableau 2.2 Évolution de la proportion d'entreprises intéressées à connaître le guide, selon les régions (en %)	7
Tableau 3.1 Évolution de la proportion d'entreprises qui ont déjà subi un sinistre, selon les régions (en %)	8
Tableau 3.2 Évolution de la proportion d'entreprises qui n'ont pas subi de sinistre et qui estiment qu'il soit possible d'en subir un jour, selon les régions (en %)	10
Tableau 3.3 Évolution des conséquences des sinistres subis ou anticipés par les entreprises (en %)	11
Tableau 3.4 Évolution de la proportion d'entreprises qui ont pris ou prendraient des mesures pour continuer leurs activités en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions (en %)	12
Tableau 3.5 Évolution des mesures prises ou prévues par les entreprises pour continuer leurs activités lors d'un sinistre subi ou anticipé (en %)	13
Tableau 3.6 Évolution de la proportion d'entreprises qui ont mis par écrit la façon de procéder et les responsables en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions (en %)	14
Tableau 3.7 Évolution des documents qui précisent les responsables et les procédures en cas de sinistre (en %)	15
Tableau 3.8 Évolution de la proportion d'entreprises qui ont déterminé les activités essentielles en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions (en %)	16
Tableau 3.9 Évolution de la proportion d'entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions (en %)	17
Tableau 3.10 Évolution de la proportion d'entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles et qui ont pris des mesures pour les remplacer en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions (en %)	18
Tableau 4.1 Évolution de la proportion d'entreprises qui ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un document (plan de continuité des activités), selon les régions (en %).....	19
Tableau 4.2 Évolution des raisons évoquées quant à l'absence d'un plan de continuité des activités	20
Tableau 4.3 Évolution des avantages procurés par un plan de continuité des activités (en %)	21
Tableau 4.4 Évolution de la proportion d'entreprises qui informent leur personnel de production du plan de continuité des activités, selon les régions (en %).....	25
Tableau 4.5 Évolution de la proportion d'entreprises qui forment leur personnel de production sur le plan de continuité des activités (en %).....	27
Tableau 4.6 Présence d'un plan de continuité des activités chez les principaux fournisseurs ou sous-traitants selon les entreprises (en %)	29
Tableau 5.1 Raisons évoquées par les entreprises qui considèrent que leur risque de subir un sinistre augmente en raison des changements climatiques	31
Tableau 5.2 Raisons évoquées par les entreprises qui ne considèrent pas que leur risque de subir un sinistre augmente en raison des changements climatiques.....	32



Tableau 5.3 Mesures mises en place par les entreprises afin de contrer les effets négatifs des changements climatiques	34
Tableau 5.4 Occasions d'affaires liées aux changements climatiques mentionnées par les entreprises ..	36
Tableau 6.1 Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait d'avoir subi ou non un sinistre [réponse de 2018] (en %)	37
Tableau 6.2 Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait d'avoir subi ou non un sinistre [réponse de 2011] (en %)	37
Tableau 6.3 Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait de pouvoir subir un jour un sinistre [réponse de 2018] (en %).....	38
Tableau 6.4 Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait de pouvoir subir un jour un sinistre [réponse de 2011] (en %).....	38
Tableau 6.5 Comparaison des types de sinistres, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un jour (en %)	41
Tableau 6.6 Comparaison des conséquences des sinistres, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un jour (en %).....	42
Tableau 6.7 Comparaison des mesures prises à la suite d'un sinistre, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un jour [réponse de 2018] (en nombre et en %)	43
Tableau 6.8 Comparaison des mesures prises à la suite d'un sinistre, selon que l'entreprise en avait subi un ou estimait qu'elle pourrait en subir un jour [réponse de 2011] (en nombre et en %)	43
Tableau 6.9 Désignation d'un responsable des mesures d'urgence, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %).....	44
Tableau 6.10 Désignation d'un responsable des mesures d'urgence, selon que l'entreprise avait subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %).....	45
Tableau 6.11 Détermination des activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)	46
Tableau 6.12 Détermination des activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise avait subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)	46
Tableau 6.13 Détermination des ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)	47
Tableau 6.14 Détermination des ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise avait subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)	48
Tableau 6.15 Présence de mesures pour le remplacement des ressources essentielles si elles venaient à manquer, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)	48
Tableau 6.16 Présence de mesures pour le remplacement des ressources essentielles si elles venaient à manquer, selon que l'entreprise avait subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)	49
Tableau 6.17 Prévision des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)	50
Tableau 6.18 Prévision des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, selon que l'entreprise avait subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)	51
Tableau 6.19 Inventaire des documents qui prévoient les mesures d'urgence, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)	52



Tableau 6.20 Inventaire des documents qui prévoient les mesures d'urgence, selon que l'entreprise avait subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)	53
Tableau 6.21 Inventaire des raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)	54
Tableau 6.22 Inventaire des raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités, selon que l'entreprise avait subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)	55
Tableau 7.1 Comparaison des raisons de préparer un plan de continuité, selon que l'entreprise en dispose ou non [réponse de 2018] (en nombre et en %)	56
Tableau 7.2 Comparaison des raisons de préparer un plan de continuité, selon que l'entreprise en dispose ou non [réponse de 2011] (en nombre et en %)	57
Tableau 7.3 Existence d'un plan de continuité des activités, selon l'ancienneté de l'entreprise [réponse de 2018] (en %)	58
Tableau 7.4 Existence d'un plan de continuité des activités, selon l'ancienneté de l'entreprise [réponse de 2011] (en %)	59
Tableau 8.1 Caractéristiques des entreprises intéressées à connaître le guide (en nombre et en %)	60
Tableau 8.2 Caractéristiques des entreprises qui estiment pouvoir subir un sinistre (en nombre et en %)	61
Tableau 8.3 Caractéristiques des entreprises qui ont déterminé leurs activités essentielles (en nombre et en %)	62
Tableau 8.4 Caractéristiques des entreprises qui ont déterminé leurs ressources essentielles (en nombre et en %)	63
Tableau 8.5 Caractéristiques des entreprises qui ont pris des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles si elles venaient à manquer (en nombre et en %)	64
Tableau 8.6 Caractéristiques des entreprises qui ont un plan de continuité des activités (en nombre et en %)	65
Tableau 8.7 Caractéristiques des entreprises qui n'ont pas de plan de continuité des activités (en nombre et en %)	66



LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Répartition des entreprises répondantes, selon leur secteur d'activité	4
Figure 1.2 Répartition des entreprises répondantes, selon leur nombre d'employés à temps plein	4
Figure 1.3 Répartition des entreprises répondantes, selon leur année de fondation	5
Figure 1.4 Répartition des entreprises répondantes, selon leur chiffre d'affaires	5
Figure 3.1 Évolution de la proportion des sinistres subis par les entreprises qui en ont déjà subi (en %)	9
Figure 4.1 Évolution des raisons les plus importantes pour préparer un plan de continuité des activités (en %)	22
Figure 4.2 Évolution de la fréquence de mise à jour du plan de continuité des activités (en %)	23
Figure 4.3 Évolution de la fréquence de l'information fournie au personnel sur le plan de continuité des activités (en %)	24
Figure 4.4 Évolution de la fréquence de la formation fournie au personnel sur le plan de continuité des activités (en %)	26
Figure 4.5 Évolution de la fréquence de réalisation d'un exercice du plan de continuité des activités (en %)	28
Figure 5.1 Proportion d'entreprises qui croient que les changements climatiques augmentent leur risque de subir un sinistre un jour, selon les régions	30
Figure 5.2 Proportion d'entreprises qui ont mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs des changements climatiques, selon les régions	33
Figure 5.3 Proportion d'entreprises qui ont rapporté des occasions d'affaires liées aux changements climatiques, selon les régions.....	35
Figure 6.1 Évolution de la distribution des entreprises qui ont subi un sinistre, selon leur année de fondation (en nombre)	39



1. LES ÉCHANTILLONS D'ENTREPRISES JOINTES ET LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Les sondages de 2011 et de 2018 ont été réalisés auprès d'entreprises qualifiées de « déterminantes » de toutes les régions du Québec, afin de connaître leur état d'avancement dans la démarche de gestion de la continuité de leurs activités. La définition d'une entreprise déterminante figure dans l'avant-propos de ce document.

1.1 LES ÉCHANTILLONS D'ENTREPRISES JOINTES

En 2011, 602 entrevues ont été complétées sur un échantillon de départ de 1 221 entreprises. Le taux de réponse a été de 49,3 %, calculé selon les normes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM). La marge d'erreur (m. e.) pour un échantillon de 602 entreprises répondantes s'établissait alors à $\pm 4,0$ %, en tenant compte de l'effet de plan lié à la pondération de l'échantillon.

En 2018, 617 entrevues ont été complétées sur un échantillon de départ de 1 487 entreprises. Le taux de réponse a été de 45,3 %. La marge d'erreur pour un échantillon de 617 entreprises répondantes s'établit alors à $\pm 3,1$ %. Les marges d'erreur présentées tiennent compte de l'incidence de la pondération de l'échantillon (effet de plan) et du fait que la population est restreinte aux entreprises déterminantes (facteur de population finie). Le tableau 1.1 présente les paramètres des sondages réalisés en 2011 et en 2018.

Tableau 1.1
Paramètres des sondages réalisés en 2011 et en 2018

	2011	2018
N (population)	1 221	1 487
n (nombre de répondants)	602	617
Taux de réponse (ARIM)	49,3 %	45,3 % ²
Marge d'erreur (m. e.)	$\pm 4,0$ %	$\pm 3,1$ % ³

² Le taux de réponse calculé à la façon de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM) utilise la formule suivante : nombre d'unités répondantes au sondage / (unités non jointes et non résolues + unités jointes non répondantes + unités jointes répondantes).

Dans cette formule, les unités jointes répondantes sont constituées des entrevues complétées et des répondants non-admissibles; les unités non jointes et non résolues sont constituées de numéros sans réponse, de ligne occupée, de répondeur et de ligne en dérangement; et les unités jointes non répondantes sont constituées des questionnaires incomplets, des refus, des répondants non disponibles et des répondants dans l'incapacité de compléter le questionnaire (pour cause de maladie, problème de langue, etc.).

³ Le calcul de la marge d'erreur tient compte de l'estimation de la variance dans un contexte d'échantillonnage, dans une population finie. Une population finie se définit comme suit : lorsque le nombre de répondants requis pour obtenir une marge d'erreur de 5 % de l'échantillon est plus grand que 1/20 de la population. La marge d'erreur est calculée selon la formule suivante : $0,79 * 0,98 / \sqrt{617}$.



Le tableau 1.2 présente la répartition des entreprises répondantes (ou échantillon brut) selon les régions, pour les deux sondages. Dans onze des dix-sept régions, le nombre d'entreprises répondantes a augmenté en 2018 par rapport à 2011.

Tableau 1.2

Répartition des entreprises répondantes (échantillon brut), selon les régions

Régions	2011		2018		Évolution 2011-2018
	Nombre de répondants	Proportion de répondants (%)	Nombre de répondants	Proportion de répondants (%)	
Bas-Saint-Laurent	33	5,5	36	5,8	+
Saguenay–Lac-Saint-Jean	29	4,8	41	6,6	+
Capitale-Nationale	25	4,2	22	3,6	–
Mauricie	25	4,2	35	5,7	+
Estrie	28	4,7	40	6,5	+
Montréal	200	33,2	53	8,6	–
Outaouais	21	3,5	12	1,9	–
Abitibi-Témiscamingue	29	4,8	37	6,0	+
Côte-Nord	23	3,8	21	3,4	–
Nord-du-Québec	8	1,3	12	1,9	+
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	22	3,7	28	4,5	+
Chaudière-Appalaches	33	5,5	75	12,2	+
Laval	27	4,5	22	3,6	–
Lanaudière	6	1,0	13	2,1	+
Laurentides	28	4,7	19	3,1	–
Montérégie	35	5,8	104	16,9	+
Centre-du-Québec	30	5,0	47	7,6	+
Total	602	100,0	617	100,0	+

Par ailleurs, les résultats des deux sondages ont été pondérés en fonction du poids de chacune des régions dans les populations de référence. Cette pondération a pour conséquence d'améliorer la représentativité des échantillons par rapport à leur population respective. **Par conséquent, les données présentées dans ce rapport sont des données pondérées.** Le tableau 1.3 présente la pondération appliquée aux nombres de répondants de chaque région, pour les deux sondages.



Tableau 1.3

Pondération appliquée aux nombres d'entreprises répondantes, selon les régions

Régions	2011		2018	
	Nombre de répondants	Proportion de répondants (%)	Nombre de répondants	Proportion de répondants (%)
Bas-Saint-Laurent	35	5,7	31	5,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	16	2,6	41	6,6
Capitale-Nationale	12	2,0	34	5,4
Mauricie	10	1,6	31	5,0
Estrie	19	3,2	35	5,6
Montréal	309	51,3	84	13,7
Outaouais	8	1,3	13	2,1
Abitibi-Témiscamingue	23	3,7	36	5,8
Côte-Nord	10	1,6	18	2,9
Nord-du-Québec	2	0,4	14	2,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9	1,4	18	3,0
Chaudière-Appalaches	44	7,4	72	11,7
Laval	16	2,7	27	4,4
Lanaudière	2	0,4	15	2,4
Laurentides	13	2,1	24	3,9
Montérégie	55	9,1	84	13,7
Centre-du-Québec	20	3,0	40	6,5
Total	602	100,0	617	100,0

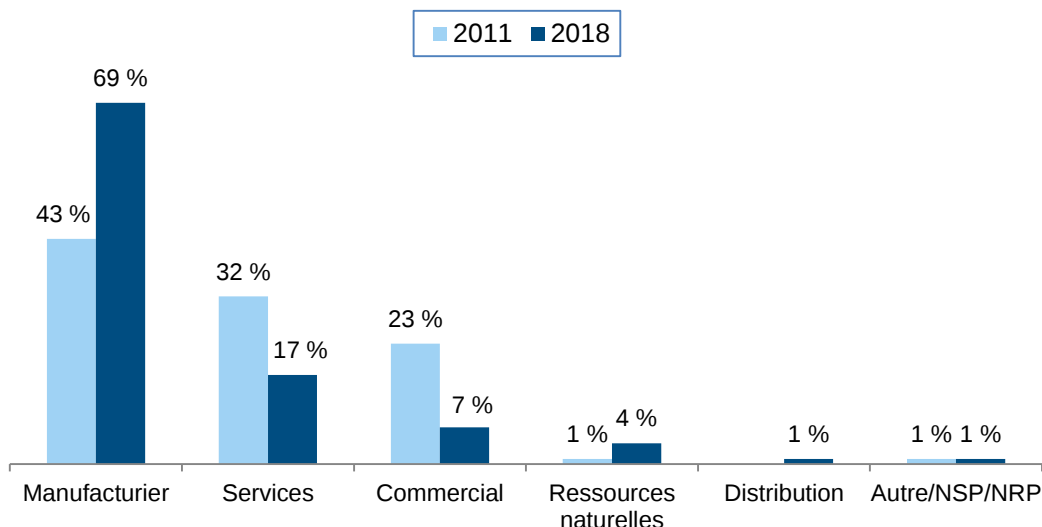
1.2 LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Les caractéristiques des entreprises déterminantes de toutes les régions qui ont répondu au sondage ont été ventilées en fonction de quatre variables : le secteur d'activité, le nombre d'employés à temps plein, l'année de fondation de l'entreprise et le chiffre d'affaires. Les figures 1.1 à 1.4 présentent les résultats comparés de 2011 et de 2018 en lien avec ces quatre variables.

La figure 1.1 permet de constater qu'en proportion, beaucoup plus d'entreprises du secteur manufacturier ont répondu au sondage en 2018, soit 69 %, comparativement à 43 % en 2011. Inversement, moins d'entreprises du secteur des services ont répondu au sondage en 2018, soit 17 %, comparativement à 32 % en 2011, et moins d'entreprises du secteur commercial y ont répondu en 2018, soit 7 %, comparativement à 23 % en 2011.



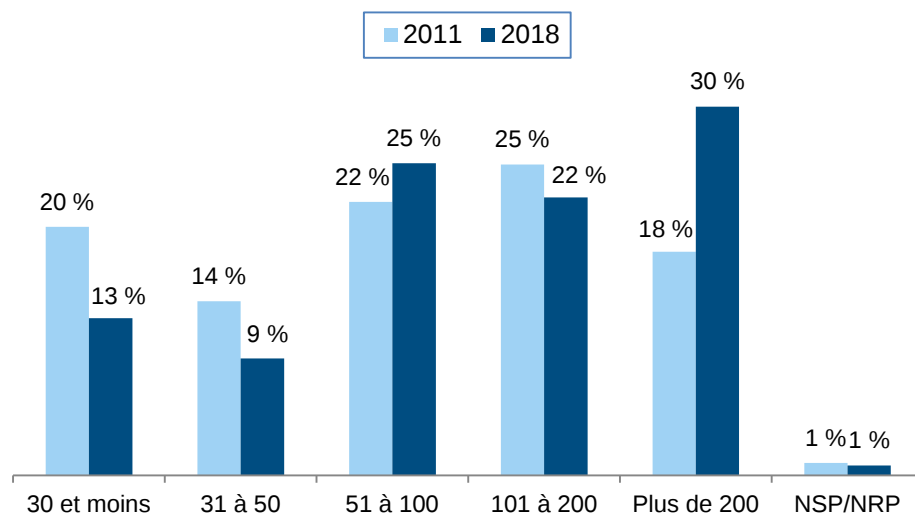
Figure 1.1
Répartition des entreprises répondantes, selon leur secteur d'activité



Source : Sondages, Q17 (2011) et Q20 (2018).

La figure 1.2 permet de constater qu'en proportion, beaucoup plus d'entreprises qui ont plus de 200 employés à temps plein ont répondu au sondage en 2018, soit 30 % comparativement à 18 % en 2011. Inversement, moins d'entreprises qui ont 30 employés et moins à temps plein ont répondu au sondage en 2018, soit 13 % comparativement à 20 % en 2011, et moins d'entreprises qui ont entre 31 et 50 employés à temps plein y ont répondu en 2018, soit 9 % comparativement à 14 % en 2011.

Figure 1.2
Répartition des entreprises répondantes, selon leur nombre d'employés à temps plein

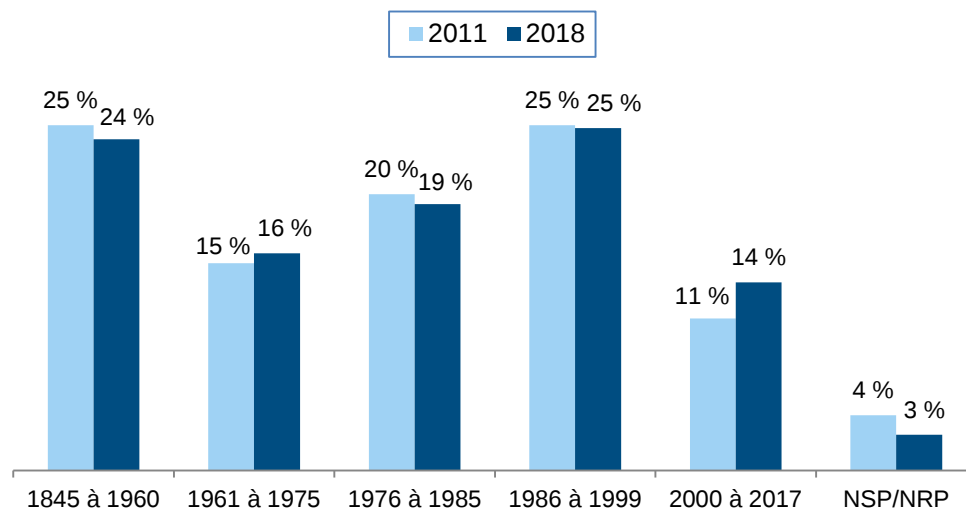


Source : Sondages, Q18 (2011) et Q21 (2018).

La figure 1.3 permet de constater qu'en proportion, un peu plus d'entreprises actives depuis 2000 ont répondu au sondage en 2018, soit 14 %, comparativement à 11 % en 2011. Pour les autres catégories d'années de fondation, les résultats sont sensiblement les mêmes : soit identiques (25 % d'entreprises fondées entre 1986 et 1999 ont répondu au sondage en 2011 comme en 2018), soit différenciés par une variation de 1 %.



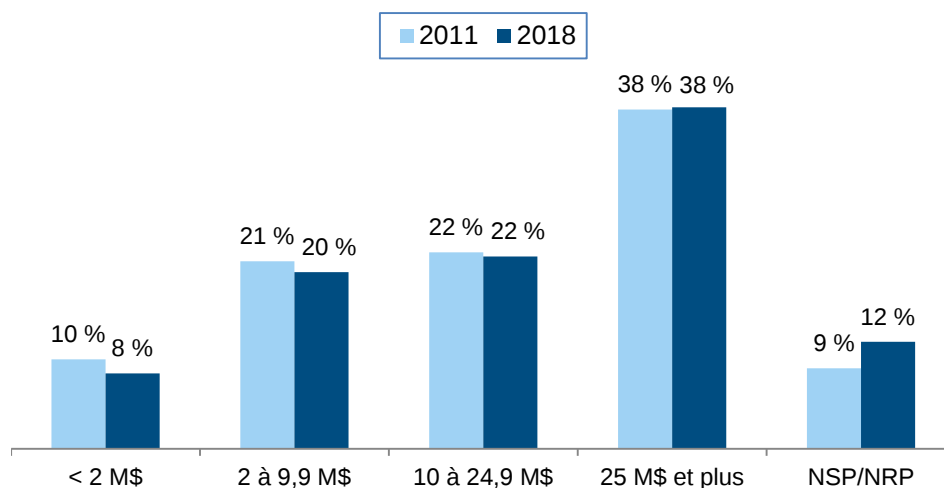
Figure 1.3
Répartition des entreprises répondantes, selon leur année de fondation



Source : Sondages, Q19 (2011) et Q22 (2018).

La figure 1.4 permet de constater que les proportions d'entreprises répondantes en fonction de leur chiffre d'affaires sont sensiblement les mêmes en 2018 et en 2011.

Figure 1.4
Répartition des entreprises répondantes, selon leur chiffre d'affaires



Source : Sondages, Q20 (2011) et Q23 (2018).



2. LA CONNAISSANCE ET L'UTILISATION DU GUIDE

La connaissance et l'utilisation du *Guide en gestion de la continuité des activités* font référence à la question 1 du sondage.

2.1 LA CONNAISSANCE DU GUIDE DANS LES RÉGIONS

Autant en 2011 qu'en 2018, une faible proportion des entreprises qui ont répondu au sondage connaissaient le Guide. La proportion était de 8 % en 2011 alors qu'elle était de 10 % en 2018, en légère hausse de 2 %. Sur le plan régional (tableau 2.1) :

- dans huit des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui connaissent le Guide a augmenté de 2011 à 2018; dans trois régions, elle a augmenté de 13 % (Mauricie, Lanaudière et Laurentides) et dans une région, elle a augmenté de 12 % (Côte-Nord);
- dans sept régions, la proportion d'entreprises qui connaissent le Guide a diminué d'un sondage à l'autre et dans deux régions, elle est demeurée identique (Bas-Saint-Laurent et Outaouais).

Tableau 2.1
Évolution de la proportion d'entreprises qui connaissent le Guide, selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Mauricie	13	0	+13	
Lanaudière	13	0	+13	
Laurentides	21	8	+13	
Côte-Nord	22	10	+12	↑
Nord-du-Québec	7	0	+7	
Montréal	13	8	+5	
Montréal	10	6	+4	
Centre-du-Québec	7	5	+2	
Bas-Saint-Laurent	6	6	-	=
Outaouais	0	0	-	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	6	-1	
Chaudière-Appalaches	6	7	-1	
Laval	4	6	-2	
Estrie	9	11	-2	↓
Abitibi-Témiscamingue	11	14	-3	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	11	-5	
Capitale-Nationale	9	17	-8	

Source : Sondages, Q1.



2.2 L'UTILISATION DU GUIDE ET L'INTÉRÊT À LE CONNAÎTRE

Parmi les entreprises qui connaissent le Guide, on constate que 32 % l'utilisaient en 2011 et que 41 % l'utilisent en 2018, une augmentation de près de 10 %.

Parmi les entreprises qui ne connaissent pas le Guide, on constate que la très grande majorité (82 %) était intéressée à le connaître en 2011 et que 77 % est intéressée à le connaître en 2018, soit une diminution de 5 %. Sur le plan régional (tableau 2.2) :

- dans cinq des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui sont intéressées à connaître le Guide a faiblement augmenté, soit de 3 % ou 4 % (Laval, Abitibi-Témiscamingue, Montérégie, Chaudière-Appalaches et Estrie);
- dans les douze autres régions, la proportion d'entreprises qui sont intéressées à connaître le Guide a diminué, et de plus de 10 % dans huit d'entre elles.

Tableau 2.2

Évolution de la proportion d'entreprises intéressées à connaître le Guide, selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Laval	77	73	+4	↑
Abitibi-Témiscamingue	78	74	+4	
Montérégie	79	75	+4	
Chaudière-Appalaches	72	68	+4	
Estrie	91	88	+3	
Montréal	80	82	-2	↓
Bas-Saint-Laurent	86	88	-2	
Laurentides	89	92	-3	
Lanaudière	92	100	-8	
Centre-du-Québec	66	78	-12	
Mauricie	77	90	-13	
Outaouais	69	86	-17	
Capitale-Nationale	80	100	-20	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	72	93	-21	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	76	100	-24	
Côte-Nord	69	100	-31	
Nord-du-Québec	46	100	-54	

Source : Sondages, Q1b.



3. LA GESTION DES ACTIVITÉS LORS DE SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS

La section sur la gestion des activités, lors de sinistres subis ou anticipés par les entreprises, porte sur les questions 2 à 6 (Q2 à Q6) du sondage. Il s'agit des sinistres subis ou anticipés par les entreprises, de leurs conséquences, des mesures prises pour continuer les activités dans ces cas ainsi que des moyens pris pour s'y préparer (responsabilités, procédures, documents, activités et ressources essentielles).

3.1 LES SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS

En 2011, 31 % des entreprises avaient déjà subi un sinistre, alors que le tiers des entreprises (33 %) ont déjà subi un sinistre en 2018, ce qui représente une légère hausse de 2 %. Sur le plan régional (tableau 3.1) :

- dans huit des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui ont déjà subi un sinistre a augmenté, et dans deux de ces régions fortement, soit la Capitale-Nationale (+35 %) et les Laurentides (+15 %);
- dans les neuf autres régions, la proportion d'entreprises qui ont déjà subi un sinistre a diminué, et dans six de ces régions, la diminution est de 10 % ou plus.

Tableau 3.1

Évolution de la proportion d'entreprises qui ont déjà subi un sinistre, selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Capitale-Nationale	68	33	+35	
Laurentides	38	23	+15	
Bas-Saint-Laurent	42	35	+7	
Mauricie	37	30	+7	
Chaudière-Appalaches	39	34	+5	↑
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26	22	+4	
Laval	26	24	+2	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	32	31	+1	
Estrie	23	26	-3	
Montérégie	47	51	-4	
Abitibi-Témiscamingue	17	22	-5	
Montréal	17	27	-10	
Centre-du-Québec	33	45	-12	↓
Côte-Nord	28	40	-12	
Outaouais	23	43	-20	
Nord-du-Québec	7	33	-26	
Lanaudière	13	50	-37	

Source : Sondages, Q2.

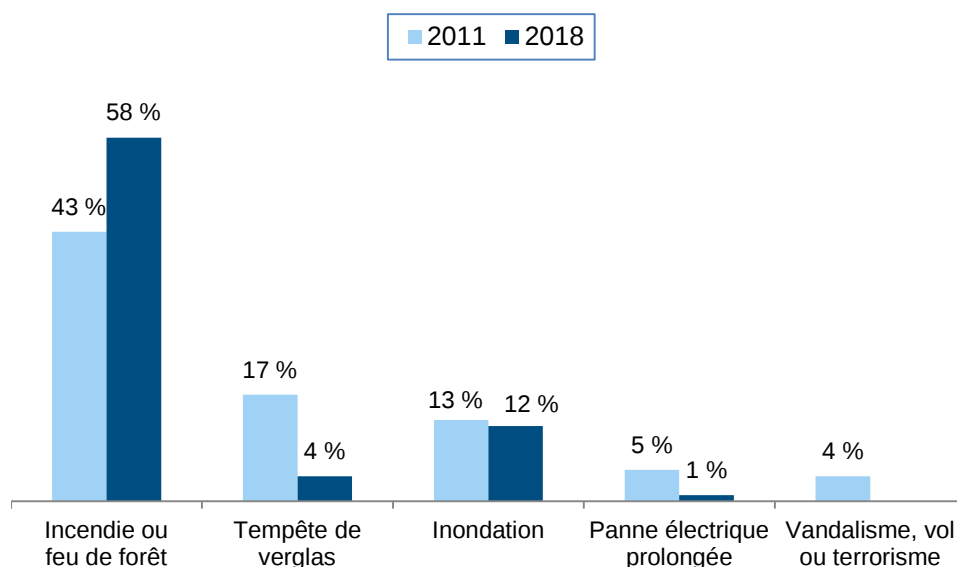


En 2018 comme en 2011, l'incendie ou le feu de forêt est le sinistre le plus subi par les entreprises. Ces sinistres ont touché 43 % d'entre elles en 2011 et 58 % en 2018, soit une hausse de 15 % (figure 3.1).

La tempête de verglas est le type de sinistre qui a le plus fortement diminué entre 2011 et 2018, car 17 % des entreprises en avaient subi une en 2011 alors que seules 4 % des entreprises ont subi ce sinistre en 2018. Le troisième type de sinistre rapporté, l'inondation, est demeuré relativement stable. Il a touché respectivement 13 % des entreprises, en 2011, et 12 % en 2018.

Figure 3.1

Évolution de la proportion de sinistres subis par les entreprises qui en ont déjà subi un (en %)



Source : Sondages, Q2a.

NOTE : Les pourcentages d'entreprises ayant rapporté des sinistres chaque année ne totalisent pas 100 %, car seuls les éléments pertinents ou associés à des proportions substantielles de répondants sont présentés dans cette figure.

En 2011, 23 % des entreprises avaient subi plus d'un sinistre, alors que c'est le cas de 26 % des entreprises en 2018, en légère hausse de 3 %.



En ce qui concerne les entreprises qui n'ont pas subi de sinistre, on constate qu'en 2011 86 % des entreprises pensaient qu'il était possible qu'elles puissent subir un sinistre un jour, alors qu'en 2018 81 % des entreprises pensent qu'il est possible qu'elles puissent subir un sinistre un jour, soit une baisse de 5 %. Sur le plan régional (tableau 3.2) :

- dans cinq des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui pensent possible de subir un sinistre un jour a augmenté, et dans deux de ces régions, fortement, soit en Mauricie (+19 %) et dans l'Outaouais (+15 %);
- dans onze régions, la proportion d'entreprises qui pensent possible de subir un sinistre un jour a diminué, et dans six de ces régions, la diminution est de 10 % ou plus;
- en 2011 et en 2018, toutes les entreprises de la Capitale-Nationale considéraient et considèrent toujours qu'il est possible qu'elles puissent subir un sinistre un jour.

Tableau 3.2

Évolution de la proportion d'entreprises qui n'ont pas subi de sinistre et qui estiment qu'il soit possible d'en subir un jour, selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Mauricie	90	71	+19	↑
Outaouais	90	75	+15	
Bas-Saint-Laurent	89	80	+9	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	96	91	+5	
Estrie	70	67	+3	
Capitale-Nationale	100	100	-	=
Chaudière-Appalaches	84	86	-2	↓
Abitibi-Témiscamingue	87	89	-2	
Nord-du-Québec	46	50	-4	
Laurentides	81	88	-7	
Côte-Nord	75	83	-8	
Montréal	73	84	-11	
Laval	80	92	-12	
Montréal	78	92	-14	
Centre-du-Québec	85	100	-15	
Lanaudière	83	100	-17	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	71	100	-29	

Source : Sondages, Q2b, m. e. 2018 = ±4,1 %, m. e. 2011 = ±4,3 %.



3.2 LES CONSÉQUENCES ÉPROUVÉES ET LES MESURES PRISES EN CAS DE SINISTRE SUBI OU ANTICIPÉ

Autant en 2011 qu'en 2018, la perte de production est la principale conséquence des sinistres subis ou anticipés par les entreprises, éprouvée par 35 % d'entre elles en 2011 et 29 % d'entre elles en 2018, soit une baisse de 6 % (tableau 3.3).

Lors de ces deux années de sondage, la deuxième conséquence des sinistres subis ou anticipés était la perte matérielle (par exemple de bâtiments, d'équipements, etc.), évoquée par environ 15 % des entreprises.

Deux fois plus d'entreprises redoutaient des pertes financières attribuables à la reconstruction ou à l'achat d'équipement en 2018 par rapport à 2011, soit 11 % et 5 % respectivement. Par contre, la perte de revenu comme conséquence d'un sinistre subi ou anticipé est mentionnée deux fois moins, passant de 16 % en 2011 à 8 % en 2018.

Tableau 3.3
Évolution des conséquences des sinistres subis ou anticipés par les entreprises (en %)

Types de conséquences	2018	2011	Évolution 2011-2018
Perte de production	29	35	-6
Pertes matérielles (bâtiments, équipements, etc.)	16	15	+1
Pertes financières attribuables à la reconstruction ou à l'achat d'équipement	11	5	+6
Perte de revenu	8	16	-8
Perturbation de la production ou des activités	7	1	+6
Perte de temps	3	1	+2
Obligation de relocaliser l'entreprise	2	2	-
Obligation d'effectuer des travaux	2	0	+2
Retard dans les délais de service	2	2	-
Pertes humaines	2	5	-3
Pénalités monétaires ou obligations monétaires non respectées	2	1	+1
Incommodités pour les employés	2	1	+1
Perte de clients	1	2	-1
Fermeture de l'entreprise	1	8	-7
Perte de crédibilité pour l'entreprise	1	1	-
Perte d'emplois	0	2	-2
Aucune conséquence	4	4	-

Source : Sondages, Q3a, m. e. 2018 = $\pm 6,4$ %, m. e. 2011 = $\pm 4,4$ %.

NOTE : Les pourcentages d'entreprises ayant rapporté des sinistres chaque année ne totalisent pas 100 %, car seuls les éléments pertinents ou associés à des proportions substantielles de répondants sont présentés dans ce tableau.



Autant en 2018 qu'en 2011, une grande majorité d'entreprises (92 % en 2018 et 91 % en 2011) ont pris ou prendraient des mesures pour continuer leurs activités en cas de sinistre subi ou anticipé. Sur le plan régional (tableau 3.4) :

- dans dix des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui ont pris ou prendraient des mesures à la suite d'un sinistre a augmenté. Dans quatre régions, elle a augmenté fortement, soit le Nord-du-Québec (+36 %), Lanaudière (+33 %), l'Estrie (+16 %) et la Côte-Nord (+15 %);
- dans six régions, la proportion d'entreprises qui ont pris ou prendraient des mesures a diminué, et dans deux de ces régions, la diminution est de plus de 10 %, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-19 %) et la Mauricie (-13 %);
- en 2011 et en 2018, 92 % des entreprises de la région de Montréal ont pris ou prendraient des mesures à la suite d'un sinistre subi ou anticipé.

Tableau 3.4

Évolution de la proportion d'entreprises qui ont pris ou prendraient des mesures pour continuer leurs activités en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Nord-du-Québec	86	50	+36	
Lanaudière	100	67	+33	
Estrie	93	77	+16	
Côte-Nord	93	78	+15	
Laval	100	93	+7	↑
Outaouais	92	86	+6	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	98	93	+4	
Bas-Saint-Laurent	97	93	+4	
Montréal	92	92	-	↓
Chaudière-Appalaches	91	90	+1	
Laurentides	90	91	-1	
Centre-du-Québec	94	95	-1	
Abitibi-Témiscamingue	97	100	-3	
Capitale-Nationale	82	91	-9	
Mauricie	87	100	-13	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	81	100	-19	

Source : Sondages, Q3b, m. e. 2018 = ±3,4 %, m. e. 2011 = ±4,3 %.



Autant en 2011 qu'en 2018, la relocalisation ou la mise sur pied d'activités temporaires est la principale mesure prise ou prévue par les entreprises à la suite d'un sinistre, soit par 46 % d'entre elles en 2011 et 38 % en 2018, ce qui représente une baisse de 8 % (tableau 3.5).

La deuxième mesure prise ou prévue est la reconstruction d'installations ou la réparation d'équipements. C'est le cas de 10 % des entreprises lors des deux sondages.

Deux fois plus d'entreprises mettent ou mettraient en application un plan d'action prédéterminé en 2018 par rapport à 2011, soit 8 % et 4 % respectivement. À l'inverse, la location d'équipement pour réduire au minimum l'impact du sinistre a diminué de moitié, la proportion d'entreprises ayant opté pour cette mesure étant passée de 8 % en 2011 à 4 % en 2018.

Tableau 3.5

Évolution des mesures mises en place ou prévues par les entreprises pour continuer leurs activités lors d'un sinistre subi ou anticipé (en %)

Mesures prises ou prévues	2018	2011	Évolution 2011-2018
Relocalisation ou mise sur pied d'activités temporaires	38	46	-8
Reconstruction d'installations ou réparation d'équipements	10	10	-
Mise en application d'un plan d'action prédéterminé	8	4	+4
Suppléance par une succursale	8	10	-2
Entente avec un concurrent pour sous-traiter la production temporairement	7	6	+1
Location d'équipement pour réduire au minimum l'impact du sinistre	4	8	-4

Source : Sondages, Q3b, m. e. 2018 = $\pm 3,7$ %, m. e. 2011 = $\pm 4,7$ %.

NOTE : Les pourcentages d'entreprises ayant rapporté des sinistres chaque année ne totalisent pas 100 %, car seuls les éléments pertinents ou associés à des proportions substantielles de répondants sont présentés dans ce tableau.



3.3 LES RESPONSABLES, LES ACTIVITÉS ET LES RESSOURCES ESSENTIELLES EN CAS DE SINISTRE SUBI OU ANTICIPÉ

Parmi les entreprises qui ont indiqué qu'elles avaient subi un sinistre ou qu'il était possible qu'elles en subissent un, un jour, 49 % ont mis par écrit qui serait responsable de quoi et comment il faudrait procéder. Cette proportion était de 59 % en 2011, soit une diminution de 10 %. Sur le plan régional (tableau 3.6) :

- dans huit des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui ont mis la procédure par écrit a augmenté, et cette augmentation est élevée dans deux régions, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (+15 %) et le Bas-Saint-Laurent (+14 %);
- dans les neuf autres régions, la proportion d'entreprises qui ont mis la procédure par écrit a diminué; dans six d'entre elles, elle a diminué de 10 % ou plus.

Tableau 3.6

Évolution de la proportion d'entreprises qui ont mis par écrit la façon de procéder et les responsables en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	40	25	+15	
Bas-Saint-Laurent	55	41	+14	
Abitibi-Témiscamingue	31	25	+6	
Montréal	62	58	+4	↑
Saguenay-Lac-Saint-Jean	40	36	+4	
Laval	70	67	+3	
Mauricie	52	50	+2	
Laurentides	71	70	+1	
Outaouais	67	71	-4	
Centre-du-Québec	47	55	-8	
Côte-Nord	36	44	-8	
Montréal	51	65	-14	
Capitale-Nationale	45	64	-19	↓
Chaudière-Appalaches	40	59	-19	
Estrie	41	71	-30	
Lanaudière	46	100	-54	
Nord-du-Québec	0	100	-100	

Source : Sondages, Q4, m. e. 2018 = $\pm 3,4$ %, m. e. 2011 = $\pm 4,3$ %.



Autant en 2011 qu'en 2018, le plan d'urgence est le principal document élaboré par les entreprises, soit par 31 % d'entre elles ces deux années (tableau 3.7).

Le document qui arrive au deuxième rang, parmi ceux élaborés par les entreprises en 2018, a été retenu par quatre fois plus d'entreprises en 2018 par rapport à 2011. En effet, en 2018, 24 % des entreprises ont mis par écrit un plan de contingence⁴, alors qu'elles n'étaient que 6 % à l'avoir fait en 2011. Par contre, le document qui arrive au deuxième rang parmi ceux élaborés par les entreprises en 2011, soit par 10 % d'entre elles, n'a été retenu que par 1 % des entreprises sondées en 2018. Il s'agit de la liste des personnes à joindre en cas de sinistre.

Tableau 3.7
Évolution des documents qui précisent les responsables et les procédures en cas de sinistre (en %)

Types de documents	2018	2011	Évolution 2011-2018
Plan d'urgence	31	31	-
Plan de contingence	24	6	+18
Rôle de chaque employé en cas de sinistre	8	8	-
Procédure d'alerte et de mobilisation	5	8	-3
Plan de sécurité incendie	5	7	-2
Plan de gestion de crise	3	-	+3
Plan de remplacement (ressources humaines, matérielles, informatiques)	2	7	-5
Constat de sinistre (rapport d'assurance, de police, etc.)	2	-	+2
Plan de communication	2	6	-4
Plan de sécurité alimentaire	2	-	+2
Programme de prévention	2	1	+1
Programme de sécurité au travail	1	-	+1
Plan de sauvegarde des données informatiques	1	1	-
Plan de gestion de la qualité	1	-	+1
Plan d'intervention	1	-	+1
Programme de gestion des risques	1	1	-
Plan d'évacuation	1	5	-4
Liste des personnes à joindre en cas de sinistre	1	10	-9
Plan d'urgence pour sinistre précis	1	1	-
Plan d'évaluation des conséquences d'un sinistre	1	-	+1
Procédure de travail à distance	1	1	-
Programme de formation des employés	1	-	+1
Plan de suivi	1	-	+1
Plan en cas de pandémie	-	3	-3

Source : Sondages, Q4a, m. e. 2018 = $\pm 5,6$ %, m. e. 2011 = $\pm 5,6$ %.

NOTE : Les pourcentages d'entreprises ayant rapporté des sinistres chaque année ne totalisent pas 100 %, car seuls les éléments pertinents ou associés à des proportions substantielles de répondants sont présentés dans ce tableau.

⁴ Un plan de contingence est un type de plan préventif, prédictif et réactif. Il présente une structure stratégique et opérative qui aide à contrôler la situation d'urgence et à réduire au minimum ses conséquences négatives (<http://lesdefinitions.fr/plan.de.contingence>).



En ce qui concerne les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise en cas de sinistre subi ou anticipé, 64 % des entreprises les ont déterminées en 2018, comparativement à 69 % en 2011, soit une diminution de 5 %. Sur le plan régional (tableau 3.8) :

- dans sept des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui ont déterminé les activités essentielles à leur bon fonctionnement a augmenté, et fortement dans quatre d'entre elles, soit les Laurentides (+20 %), la Capitale-Nationale (+18 %), l'Abitibi-Témiscamingue (+14 %) et Laval (+10 %);
- dans neuf régions, la proportion d'entreprises qui ont déterminé les activités essentielles à leur bon fonctionnement a diminué, et de plus de 10 % dans six d'entre elles;
- en 2011 et en 2018, la moitié (50 %) des entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont déterminé les activités essentielles à leur bon fonctionnement.

Tableau 3.8

Évolution de la proportion d'entreprises qui ont déterminé les activités essentielles en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Laurentides	100	80	+20	
Capitale-Nationale	68	50	+18	
Abitibi-Témiscamingue	59	45	+14	
Laval	83	73	+10	↑
Montréal	74	67	+7	
Côte-Nord	60	56	+4	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	53	50	+3	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	50	50	-	=
Chaudière-Appalaches	68	70	-2	
Mauricie	48	57	-9	
Bas-Saint-Laurent	62	71	-9	
Estrie	56	67	-11	
Montréal	58	72	-14	↓
Outaouais	67	83	-16	
Centre-du-Québec	56	75	-19	
Lanaudière	75	100	-25	
Nord-du-Québec	29	100	-71	

Source : Sondages, Q5a, m. e. 2018 = ±3,4 %, m. e. 2011 = ±4,4 %.



En ce qui concerne les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise en cas de sinistre subi ou anticipé, 64 % des entreprises les ont déterminées en 2018, comparativement à 66 % en 2011, soit une légère diminution de 2 %. Sur le plan régional (tableau 3.9) :

- dans dix des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement a augmenté, et fortement dans trois régions, soit les Laurentides (+27 %), la Montérégie (+18 %) et la Côte-Nord (+15 %);
- dans six régions, la proportion d'entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement a diminué, et de plus de 10 % dans cinq d'entre elles;
- en 2011 comme en 2018, 73 % des entreprises de la Capitale-Nationale ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement.

Tableau 3.9

Évolution de la proportion d'entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Laurentides	100	73	+27	
Montérégie	78	60	+18	
Côte-Nord	71	56	+15	
Abitibi-Témiscamingue	53	45	+8	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	60	53	+7	↑
Chaudière-Appalaches	65	58	+7	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	56	50	+6	
Laval	91	87	+4	
Montréal	68	66	+2	
Bas-Saint-Laurent	72	71	+1	
Capitale-Nationale	73	73	-	=
Mauricie	62	63	-1	
Estrie	63	77	-14	
Lanaudière	83	100	-17	↓
Outaouais	67	86	-19	
Centre-du-Québec	58	80	-22	
Nord-du-Québec	50	100	-50	

Source : Sondages, Q5b, m. e. 2018 = ±3,4 %, m. e. 2011 = ±4,3%.



Parmi les entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement en cas de sinistre subi ou anticipé, 72 % ont pris des mesures pour les remplacer si elles venaient à manquer en 2018, comparativement à 71 % en 2011, soit une légère augmentation de un pour cent. Sur le plan régional (tableau 3.10) :

- dans huit des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui ont pris des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles si elles venaient à manquer a augmenté, et fortement dans cinq d'entre elles, soit l'Estrie (+29 %), la Capitale-Nationale (+25 %), la Côte-Nord (+22 %), Montréal (+17 %) et Laval (+12 %);
- dans neuf régions, la proportion d'entreprises qui ont pris des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles si elles venaient à manquer a diminué, et de 10 % ou plus dans sept d'entre elles.

Tableau 3.10

Évolution de la proportion d'entreprises qui ont déterminé leurs ressources essentielles et qui ont pris des mesures pour les remplacer en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Estrie	59	30	+29	
Capitale-Nationale	88	63	+25	
Côte-Nord	82	60	+22	
Montréal	89	72	+17	
Laval	81	69	+12	↑
Centre-du-Québec	86	80	+6	
Mauricie	78	75	+3	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	78	75	+3	
Chaudière-Appalaches	64	70	-6	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	63	71	-9	
Outaouais	57	67	-10	
Montérégie	73	83	-10	
Laurentides	59	71	-12	↓
Lanaudière	80	100	-20	
Bas-Saint-Laurent	48	68	-20	
Abitibi-Témiscamingue	56	78	-22	
Nord-du-Québec	0	100	-100	

Source : Sondages, Q6, m. e. 2018 = $\pm 4,4$ %, m. e. 2011 = $\pm 5,3$ %.



4. LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Les questions 7 à 16 (Q7 à Q16) du sondage concernent l'existence d'un document qui regroupe des mesures d'urgence qu'on pourrait appeler un « plan de continuité des activités ». Elles portent sur l'existence d'un tel plan, les avantages et les raisons de le préparer ainsi que la fréquence de sa mise à jour. Elles portent aussi sur la réalisation d'un exercice d'information ou de formation du personnel.

4.1 L'EXISTENCE, LES AVANTAGES ET LES RAISONS D'UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Au total, 52 % des entreprises ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un document du genre « plan de continuité des activités » en 2018, comparativement à 42 % en 2011, soit une augmentation de 10 %. Sur le plan régional (tableau 4.1) :

- dans treize des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un document du genre « plan de continuité des activités » a augmenté, et fortement dans onze d'entre elles, soit de 10 % ou plus;
- dans quatre régions, la proportion d'entreprises qui ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un document du genre « plan de continuité des activités » a diminué, et de 10 % ou plus dans trois d'entre elles.

Tableau 4.1

Évolution de la proportion d'entreprises qui ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un document (plan de continuité des activités), selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Montréal	68	35	+33	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	51	18	+33	
Chaudière-Appalaches	46	20	+26	
Laval	63	38	+25	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	44	22	+22	
Bas-Saint-Laurent	50	30	+20	
Centre-du-Québec	49	29	+20	↑
Mauricie	45	30	+15	
Capitale-Nationale	50	36	+14	
Abitibi-Témiscamingue	31	17	+14	
Montréal	61	51	+10	
Laurentides	63	58	+5	
Côte-Nord	33	30	+3	
Outaouais	50	57	-7	
Estrie	40	50	-10	
Lanaudière	67	100	-33	↓
Nord-du-Québec	14	67	-53	

Source : Sondages, Q7.



Les entreprises qui n'ont pas de plan de continuité des activités ont évoqué les raisons qui motivent cette situation (tableau 4.2). La raison la plus souvent mentionnée, autant en 2011 qu'en 2018, est le fait qu'elles n'y avaient pas encore pensé ou qu'elles ont d'autres priorités (c'était le cas de 27 % des entreprises en 2011 et de 40 % des entreprises en 2018, soit une forte augmentation de 13 %).

La deuxième raison, par ordre de fréquence, autant en 2011 qu'en 2018, est qu'elles n'en voient pas l'utilité (20 % des entreprises en 2011 et 14 % en 2018, soit une diminution de 6 %).

La troisième raison, soit que la procédure prend trop de temps ou est trop coûteuse à préparer, a été alléguée par 16 % des entreprises en 2011 et par 11 % en 2018, soit une diminution de 5 %.

Tableau 4.2

Évolution des raisons évoquées quant à l'absence d'un plan de continuité des activités (en %)

Raisons	2018	2011	Évolution 2011-2018
N'y a pas encore pensé ou a d'autres priorités	40	27	+13
N'en voit pas l'utilité	14	20	-6
Prend trop de temps ou est trop coûteux à préparer	11	16	-5
Risque de sinistre faible ou ne s'attend pas à ça	11	9	+2
Un plan est discuté, mais rien n'est sur papier	5	12	-7
Ne sait pas comment faire ou n'a pas l'expertise	3	2	+1
Préfère gérer la situation au fur et à mesure	3	0	+3
Ne savait pas que ça existe	3	3	-
Entreprise trop petite ou à gestion simple	2	3	-1
La personne a quitté l'entreprise ou aucun service ne s'occupe de ça	1	0	+1
Plan d'urgence élaboré, mais pas de continuité	1	0	+1
Devrait être pensé par le siège social ou a d'autres bâtisses pour fonctionner	1	6	-5
Ne peut prévoir quel sinistre arriverait et quelles seraient ses conséquences	0	2	-2

Source : Sondages, Q7a, m. e. 2018 = $\pm 5,4$ %, m. e. 2011 = $\pm 5,4$ %.

NOTE : Les pourcentages d'entreprises ayant rapporté des sinistres chaque année ne totalisent pas 100 %, car seuls les éléments pertinents ou associés à des proportions substantielles de répondants sont présentés dans ce tableau.



Le fait de fournir des réponses plus efficaces au moment de l'incident a été mentionné comme le principal avantage d'un plan de continuité des activités par les entreprises qui en ont un, autant en 2011 (43 % des entreprises) qu'en 2018 (25 % des entreprises, une diminution de 18 % – tableau 4.3).

Le deuxième avantage mentionné par les entreprises en 2018, soit la préparation et la prévision de l'imprévisible, a été rapporté par 8 % des répondants en 2011 et par 17 % en 2018, ce qui représente une hausse de 9 %. Le troisième avantage mentionné, soit la poursuite des activités critiques et la continuité de l'entreprise, a été rapporté quant à lui par 10 % des répondants en 2011 et 16 % en 2018, ce qui représente une hausse de 6 %.

Le fait de connaître la démarche à suivre en cas de sinistre a été mentionné par 8 % des entreprises en 2018, alors qu'aucune entreprise n'avait évoqué cet avantage en 2011.

Tableau 4.3
Évolution des avantages procurés par un plan de continuité des activités (en %)

Avantages pour l'entreprise	2018	2011	Évolution 2011-2018
Réponses plus efficaces au moment d'un incident	25	43	-18
Préparation et prévision de l'imprévisible	17	8	+9
Poursuite des activités critiques et continuité de l'entreprise	16	10	+6
Connaissance de la démarche à suivre	8	0	+8
Sécurité des employés ou protection de la vie des employés	7	5	+2
Gains immédiats pour la gestion courante	4	2	+2
Meilleure gestion de la panique ou du stress	3	2	+1
Respect des lois ou des normes d'organismes ou de clients	2	2	-
Reprise plus rapide des activités	2	3	-1
Regroupement de l'info à un endroit ou info à la disposition de tout le monde	2	2	-
Gestion de crise ou prise en charge des activités plus faciles	2	13	-11
Correction des lacunes/prévision d'ensemble	2	1	+1
Confiance des clients et des partenaires retrouvée	2	3	-1

Source : Sondages, Q8, m. e. 2018 = $\pm 4,9$ %, m. e. 2011 = $\pm 6,3$ %.

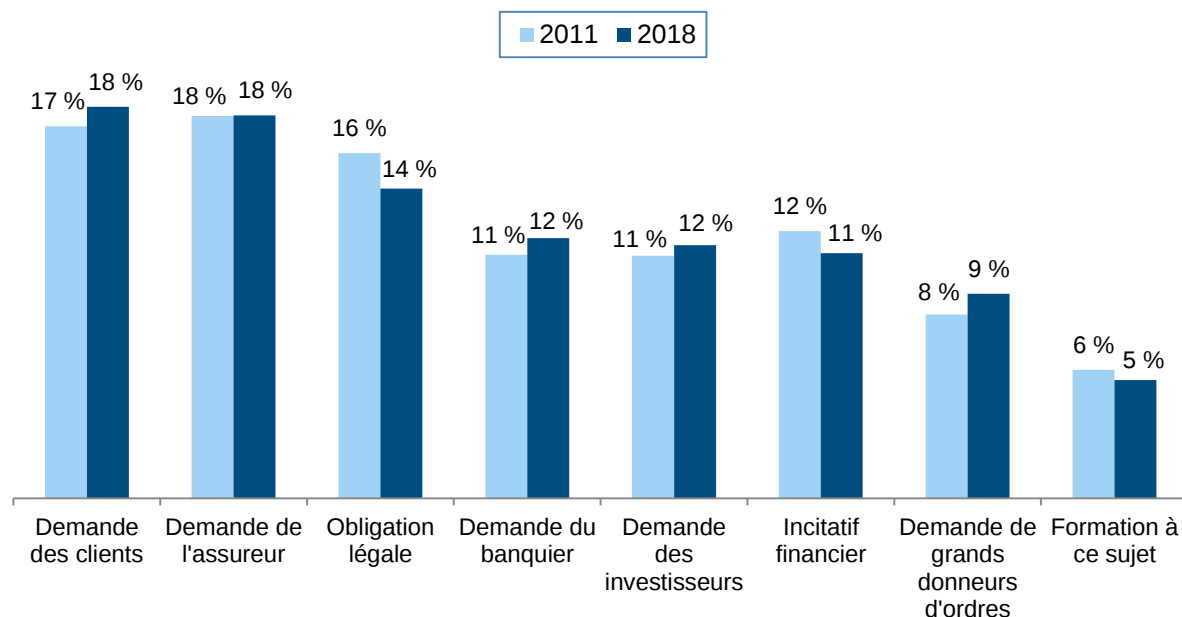
NOTE : Les pourcentages d'entreprises ayant rapporté des sinistres chaque année ne totalisent pas 100 %, car seuls les éléments pertinents ou associés à des proportions substantielles de répondants sont présentés dans ce tableau.



Pour les entreprises répondantes, qu'elles aient ou non un plan de continuité des activités, les raisons les plus importantes pour préparer un tel plan étaient, par ordre d'importance, en 2018 (figure 4.1) :

- la demande des clients – 444 réponses (18 % des réponses, une augmentation de 1 % par rapport à 2011);
- la demande de l'assureur (tarif préférentiel) – 434 réponses (18 % des réponses, la même proportion qu'en 2011);
- une obligation légale – 351 réponses (14 % des réponses, une diminution de 2 % par rapport à 2011);
- la demande du banquier (tarif préférentiel) – 295 réponses (12 % des réponses, une augmentation de 1 % par rapport à 2011);
- la demande des investisseurs – 287 réponses (12 % des réponses, une augmentation de 1 % par rapport à 2011);
- un incitatif financier – 278 réponses (11 % des réponses, une diminution de 1 % par rapport à 2011);
- la demande de grands donneurs d'ordres – 232 réponses (9 % des réponses, une augmentation de 1 % par rapport à 2011);
- la formation donnée à ce sujet – 134 réponses (5 % des réponses, une diminution de 1 % par rapport à 2011).

Figure 4.1
Évolution des raisons les plus importantes pour préparer un plan de continuité des activités (en %)



Source : Sondages, Q9, m. e. 2018 = $\pm 3,1$ %, m. e. 2011 = $\pm 4,0$ %.



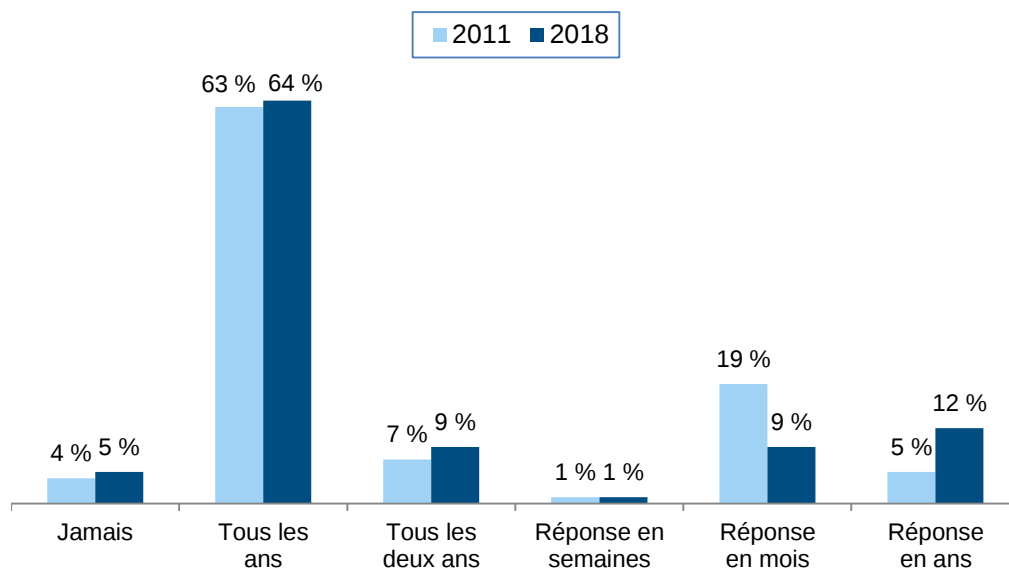
4.2 LA FRÉQUENCE DE MISE À JOUR, D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'EXERCICE CONCERNANT LE PLAN

Cette section porte sur les entreprises qui ont déjà un plan de continuité des activités. Entre 2011 et 2018 :

- la proportion d'entreprises qui ne mettent jamais à jour leur plan a augmenté de 1 %, passant de 4 % à 5 % (figure 4.2);
- la proportion d'entreprises qui mettent à jour leur plan chaque année a augmenté de 1 %, passant de 63 % à 64 %;
- la proportion d'entreprises qui mettent à jour leur plan tous les deux ans a augmenté de 2 %, passant de 7 % à 9 %.

Figure 4.2

Évolution de la fréquence de mise à jour du plan de continuité des activités(en %)



Source : Sondages, Q10, m. e. 2018 = $\pm 5,0$ %, m. e. 2011 = $\pm 6,8$ %.

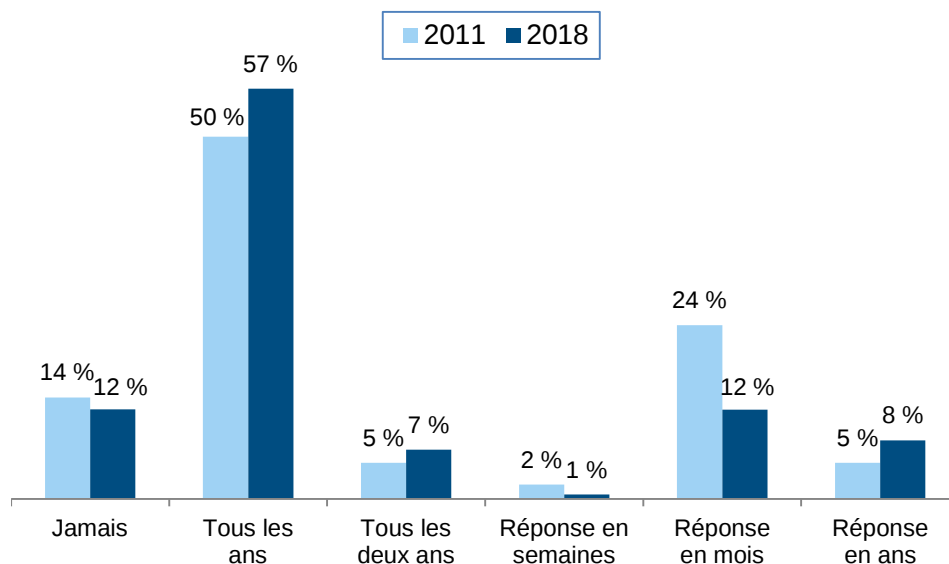


Les constats suivants, en lien avec la fréquence de l'information fournie au personnel sur le plan de continuité des activités, font référence à la figure 4.3. Entre 2011 et 2018 :

- la proportion d'entreprises qui ne fournissent jamais d'information à leur personnel sur le plan de continuité des activités a diminué de 2 %, passant de 14 % à 12 %;
- la proportion d'entreprises qui fournissent de l'information à leur personnel sur le plan de continuité des activités chaque année a augmenté de 7 %, passant de 50 % à 57 %;
- la proportion d'entreprises qui fournissent de l'information à leur personnel sur le plan de continuité des activités tous les deux ans a augmenté de 2 %, passant de 5 % à 7 %.

Figure 4.3

Évolution de la fréquence de l'information fournie au personnel sur le plan de continuité des activités (en %)



Source : Sondages, Q11, m. e. 2018 = $\pm 5,1$ %, m. e. 2011 = $\pm 6,9$ %.



Sur le plan régional, le pourcentage des entreprises qui informent leur personnel de production sur le plan de continuité des activités, se présente comme suit (tableau 4.4) :

- dans trois des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui informent leur personnel de production du plan de continuité des activités a augmenté de 10 %, soit l'Abitibi-Témiscamingue (+37 %), la Montérégie (+10 %) et le Bas-Saint-Laurent (+10 %);
- dans treize régions, la proportion d'entreprises qui informent leur personnel de production du plan de continuité des activités a diminué, et de plus de 10 % dans dix d'entre elles;
- en 2011 et en 2018, la moitié (50 %) des entreprises de la région de Laval informaient et informent toujours leur personnel de production du plan de continuité des activités.

Tableau 4.4

Évolution de la proportion d'entreprises qui informent leur personnel de production du plan de continuité des activités, selon les régions (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Abitibi-Témiscamingue	70	33	+37	↑
Montérégie	70	60	+10	
Bas-Saint-Laurent	73	63	+10	
Laval	50	50	-	=
Chaudière-Appalaches	62	63	-1	↓
Mauricie	92	100	-8	
Montréal	60	69	-9	
Estrie	77	88	-11	
Capitale-Nationale	88	100	-13	
Côte-Nord	83	100	-17	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	83	100	-17	
Lanaudière	80	100	-20	
Centre-du-Québec	74	100	-26	
Outaouais	67	100	-33	
Laurentides	64	100	-36	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	56	100	-44	
Nord-du-Québec	50	100	-50	

Source : Sondages, Q12b, m. e. 2018 = $\pm 5,3\%$, m. e. 2011 = $\pm 7,0\%$.

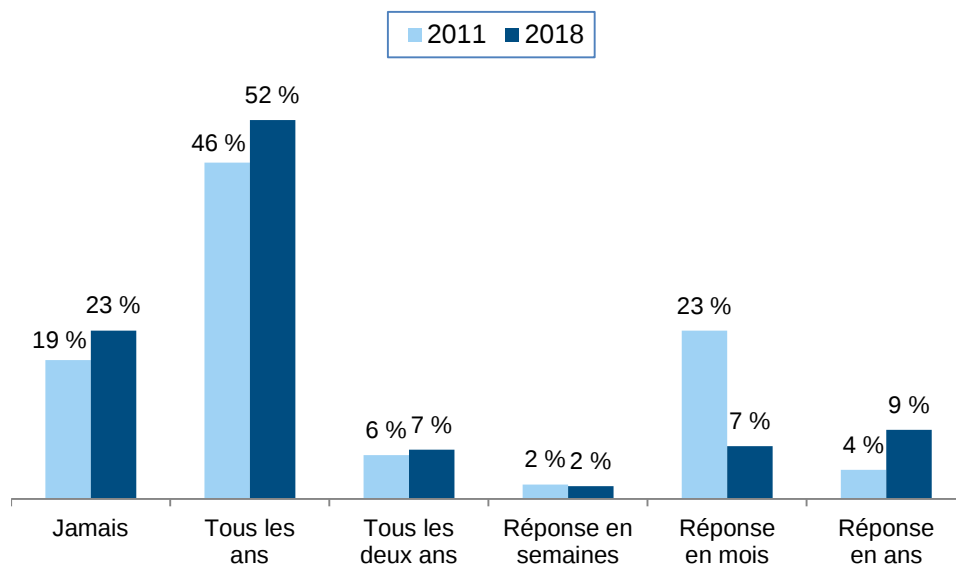


Les constats suivants, en lien avec la fréquence de la formation du personnel sur le plan de continuité des activités, font référence à la figure 4.4. Entre 2011 et 2018 :

- la proportion d'entreprises qui ne fournissent jamais de formation à leur personnel sur le plan de continuité des activités a augmenté de 4 %, passant de 19 % à 23 %;
- la proportion d'entreprises qui fournissent chaque année de la formation à leur personnel sur le plan de continuité des activités a augmenté de 6 %, passant de 46 % à 52 %;
- la proportion d'entreprises qui fournissent tous les deux ans de la formation à leur personnel sur le plan de continuité des activités a augmenté de 1 %, passant de 6 % à 7 %.

Figure 4.4

Évolution de la fréquence de la formation fournie au personnel sur le plan de continuité des activités (en %)



Source : Sondages, Q13, m. e. 2018 = $\pm 5,1$ %, m. e. 2011 = $\pm 7,0$ %.



Sur le plan régional, le pourcentage des entreprises qui forment leur personnel de production sur le plan de continuité des activités, se présente comme suit (tableau 4.5) :

- dans douze des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui ont formé leur personnel de production a diminué, de 5 % à 50 %
- dans cinq régions, la proportion d'entreprises qui ont formé leur personnel de production a augmenté de 7 % à 25 %.

Tableau 4.5

Évolution de la proportion d'entreprises qui forment leur personnel de production sur le plan de continuité des activités (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Abitibi-Témiscamingue	75	50	+25	
Montérégie	76	53	+23	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	59	50	+9	↑
Capitale-Nationale	82	75	+7	
Laurentides	67	60	+7	
Chaudière-Appalaches	58	63	-5	
Centre-du-Québec	64	75	-11	
Bas-Saint-Laurent	60	75	-15	
Outaouais	60	75	-15	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	83	100	-17	
Laval	50	67	-17	
Montréal	51	71	-20	↓
Côte-Nord	80	100	-20	
Mauricie	78	100	-22	
Lanaudière	75	100	-25	
Estrie	69	100	-31	
Nord-du-Québec	50	100	-50	

Source : Sondages, Q14b, m. e. 2018 = $\pm 5,6$ %, m. e. 2011 = $\pm 7,2$ %.

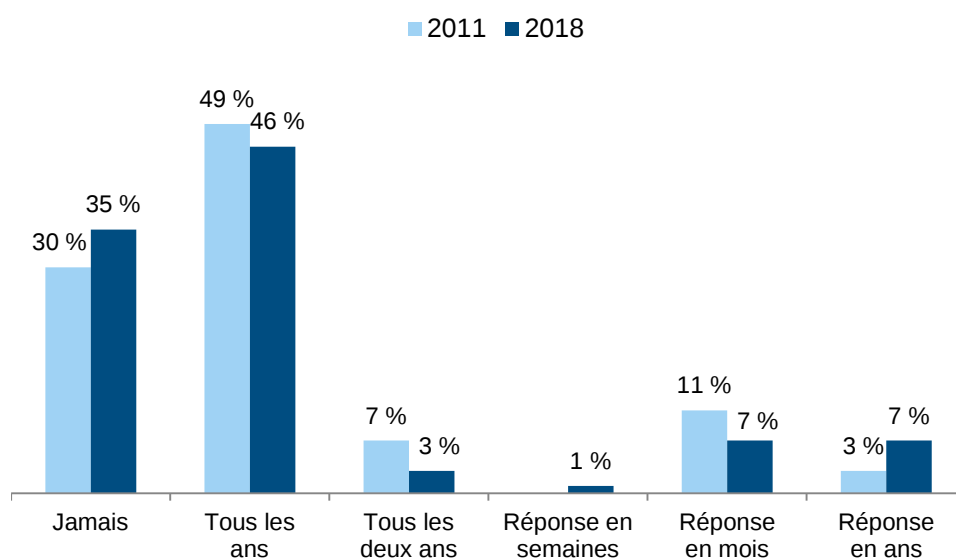


Les constats suivants, en lien avec la fréquence de réalisation d'un exercice du plan de continuité des activités, font référence à la figure 4.5. Entre 2011 et 2018 :

- la proportion d'entreprises qui ne réalisent jamais d'exercice du plan de continuité a augmenté de 5 %, passant de 30 % à 35 %;
- la proportion d'entreprises qui réalisent un exercice du plan de continuité chaque année a diminué de 3 %, passant de 49 % à 46 %;
- la proportion d'entreprises qui réalisent un exercice du plan de continuité tous les deux ans a diminué de 4 %, passant de 7 % à 3 %.

Figure 4.5

Évolution de la fréquence de réalisation d'un exercice du plan de continuité des activités (en %)



Source : Sondages, Q15, m. e. 2018 = $\pm 5,1$ %, m. e. 2011 = $\pm 6,9$ %.



4.3 LA PRÉSENCE D'UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS CHEZ LES PRINCIPAUX FOURNISSEURS OU LES SOUS-TRAITANTS

En 2011, 21 % des entreprises indiquaient que leurs principaux fournisseurs ou sous-traitants (ceux avec qui elles font affaire pour leurs activités essentielles) avaient un plan de continuité des activités, alors que 19 % des entreprises soulignaient qu'elles en avaient un en 2018, ce qui représente une légère diminution de 2 %. Sur le plan régional (tableau 4.6) :

- dans six des dix-sept régions, la proportion d'entreprises qui indiquent que leurs principaux fournisseurs ou sous-traitants ont un plan de continuité des activités a augmenté, et de 10 % ou plus dans trois d'entre elles, soit les Laurentides (+17 %), la Montérégie (+10 %) et le Centre-du-Québec (+10 %);
- dans les onze autres régions, la proportion d'entreprises qui indiquent que leurs principaux fournisseurs ou sous-traitants ont un plan de continuité des activités a diminué, et de 10 % ou plus dans six d'entre elles.

Tableau 4.6

Présence d'un plan de continuité des activités chez les principaux fournisseurs ou sous-traitants selon les entreprises (en %)

Régions	2018	2011	Évolution 2011-2018	
Laurentides	32	15	+17	↑
Montérégie	27	17	+10	
Centre-du-Québec	20	10	+10	
Capitale-Nationale	27	18	+9	
Outaouais	31	25	+6	
Estrie	12	11	+1	
Bas-Saint-Laurent	6	9	-3	↓
Abitibi-Témiscamingue	14	17	-3	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	13	-3	
Montréal	20	25	-5	
Laval	19	24	-5	
Chaudière-Appalaches	15	25	-10	
Mauricie	10	20	-10	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	22	-11	
Côte-Nord	28	44	-16	
Lanaudière	33	50	-17	
Nord-du-Québec	7	33	-26	

Source : Sondages, Q16.



5. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les questions 17 à 19 (Q17 à Q19) du sondage de 2018 concernent les changements climatiques. Le terme « changements climatiques » désigne une variation des caractéristiques climatiques en un endroit donné. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques, au cours des dernières années, attribuable aux changements climatiques, incite à mesurer le degré de sensibilisation des entreprises à leurs diverses conséquences. **Ces questions ne faisaient pas partie du questionnaire de sondage en 2011; ainsi, seuls les résultats de 2018 sont reproduits ci-après.**

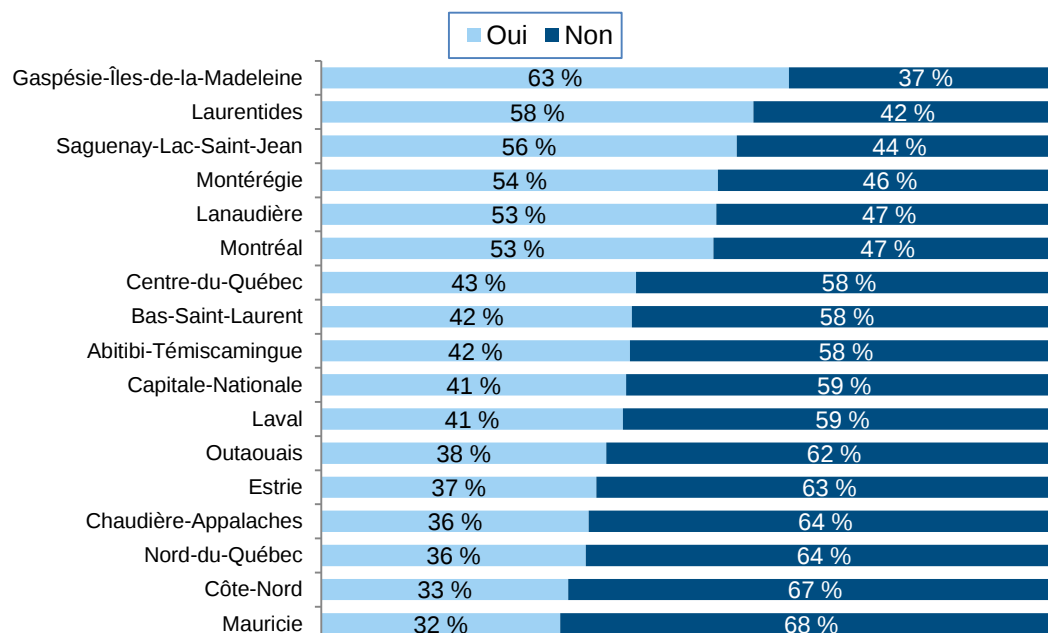
5.1 LES RISQUES COURUS ET LES MESURES MISES EN PLACE

Au total, 45 % des entreprises sondées (281 sur 617 répondantes) croient que les phénomènes liés aux changements climatiques font ou feront augmenter leur risque de subir un sinistre un jour (Q17). Un peu plus de la moitié des entreprises (51 %) croient que leur risque n'augmente pas en raison des changements climatiques et 3 % n'ont pas été en mesure de se prononcer sur la question.

La figure 5.1 démontre, qu'en fonction des régions, la proportion d'entreprises qui ont répondu que les phénomènes liés aux changements climatiques font ou feront augmenter leur risque de subir un sinistre un jour varie de 32 % (Mauricie) à 63 % (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Six des dix-sept régions comptent des majorités d'entreprises qui croient que leur risque de subir un sinistre augmente en raison des changements climatiques. Sur le plan statistique, il n'y a pas de corrélation entre le lieu d'affaires de l'entreprise (la région) et le risque pressenti de subir un sinistre.

Figure 5.1

Proportion d'entreprises qui croient que les changements climatiques augmentent leur risque de subir un sinistre un jour, selon les régions



Source : Sondage 2018, Q17.



Le fait qu'il y ait davantage de catastrophes naturelles (20 %) et l'existence de variations importantes de température (10 %) sont les principales raisons évoquées par 281 entreprises pour déclarer un risque accru de subir un sinistre en raison des changements climatiques (Q17a, tableau 5.1). Selon elles, il y a aussi davantage de mauvais temps (9 %) et une augmentation du niveau des eaux (8 %), ce qui peut causer des inondations, plus de crues et de grandes marées, etc.

Tableau 5.1

Raisons évoquées par les entreprises qui considèrent que leur risque de subir un sinistre augmente en raison des changements climatiques

Raisons évoquées pour affirmer qu'il y a <u>plus</u> de risques	Nombre	Proportion (%)
Davantage de catastrophes naturelles	57	20
Des variations importantes de température	28	10
Davantage de mauvais temps	26	9
Augmentation du niveau de l'eau (inondations, crues, marées, etc.)	23	8
Climat instable et imprévisible	20	7
Davantage de conditions et d'événements extrêmes	20	7
Installation dans un secteur à risque	19	7
Des risques pour les installations et la machinerie	14	5
De plus en plus d'information ou de nouvelles sur le sujet	14	5
Davantage de variations de courant (pannes d'électricité)	11	4
Produits affectés par la température et le climat	11	4
Des risques de problèmes d'approvisionnement (fournisseurs, transporteurs, etc.)	10	4
Inévitabilité des phénomènes (déjà présents, déjà commencés, etc.)	8	3
Autre raison	11	4
NSP/NRP	9	3
Total	281	100 %

Source : Sondage 2018, Q17a, n = 281, m. e. = $\pm 5,3$ %.



Le fait que l'entreprise ne soit pas située dans une zone particulièrement à risque (35 %) et le fait que l'entreprise ne soit pas affectée par les changements climatiques (28 %) ont été évoqués par 316 entreprises comme les principales raisons qui n'augmentent pas (à leurs yeux) le risque de subir un sinistre lié aux changements climatiques (Q17b, tableau 5.2). Selon 6 % d'entre elles, il n'y a aucun lien entre les changements climatiques et les sinistres qu'elles pourraient subir.

Tableau 5.2

Raisons évoquées par les entreprises qui ne considèrent pas que leur risque de subir un sinistre augmente relativement aux changements climatiques

Raisons évoquées pour affirmer qu'il n'y a <u>pas plus</u> de risques	Nombre	Proportion (%)
Emplacement de l'entreprise (n'est pas dans une zone à risque)	111	35
Entreprise non touchée par les changements climatiques	88	28
Absence de lien entre changements climatiques et sinistres	19	6
Bonne qualité des installations (nouveaux bâtiments, matériel adapté, etc.)	16	5
Le Québec et le Canada sont peu affectés par les changements climatiques	14	5
À court terme, il n'y aura pas beaucoup de variations de climat (pas de changement)	14	5
Ne croit pas aux changements climatiques	11	4
A déjà mis en place des mesures de prévention	8	2
Ce n'est pas un risque majeur (peu de chances)	7	2
Autre raison	5	2
NSP/NRP	22	7
Total	316	100 %

Source : Sondage 2018, Q17b, n = 316, m. e. = ±4,9 %.

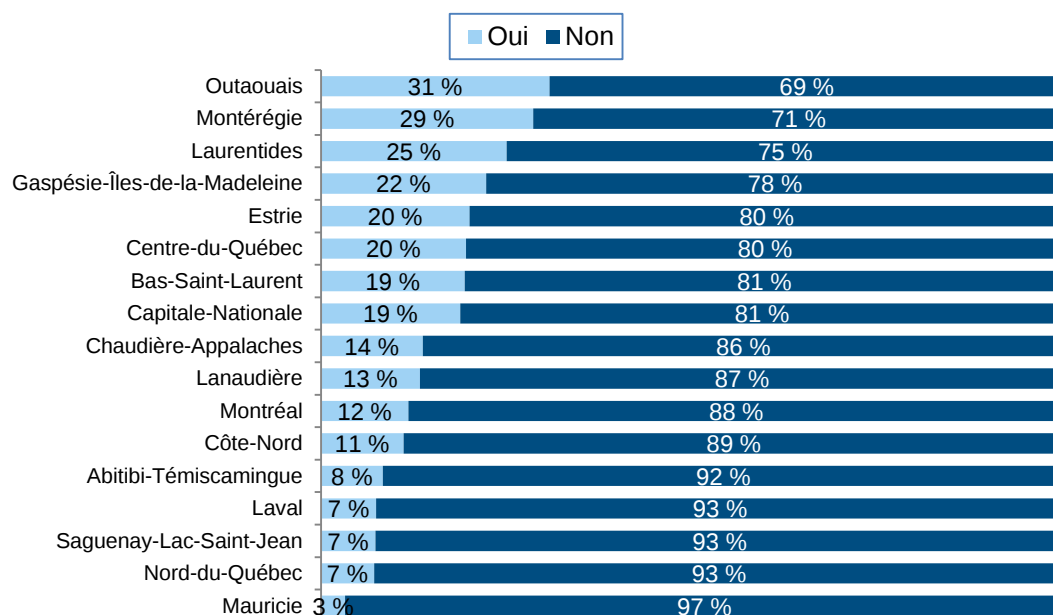


Au total, 16 % des entreprises sondées (99 sur 617) ont mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs que les changements climatiques pourraient avoir sur elles (Q18). Ainsi, 84 % des entreprises n'ont pas mis en place de mesure particulière pour contrer les effets négatifs des changements climatiques.

La figure 5.2 démontre, qu'en fonction des régions, la proportion d'entreprises qui ont mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs des changements climatiques varie de 3 % (Mauricie) à 31 % (Outaouais). Dans six des dix-sept régions, au moins 20 % d'entreprises ont mis en place des mesures, soit le Centre-du-Québec (20 %), l'Estrie (20 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (22 %), les Laurentides (25 %), la Montérégie (29 %) et l'Outaouais (31 %). Sur le plan statistique, il n'y a pas de corrélation entre le lieu d'affaires de l'entreprise (la région) et la mise en place de mesure pour contrer les effets négatifs des changements climatiques.

Figure 5.2

Proportion d'entreprises qui ont mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs des changements climatiques, selon les régions



Source : Sondage 2018, Q18.



La mise en place d'un plan de gestion de crise (17 %), la rénovation du bâtiment pour le rendre conforme aux normes (16 %), l'adoption de mesures qui favorisent de meilleures pratiques environnementales (13 %) et l'installation d'un système d'électricité d'appoint (9 %) sont les quatre principales mesures prises par les 99 entreprises qui ont agi pour contrer les effets négatifs des changements climatiques (Q18b, tableau 5.3).

Tableau 5.3

Mesures mises en place par les entreprises pour contrer les effets négatifs des changements climatiques

Mesures mises en place	Nombre	Proportion (%)
Mise en place d'un plan (de gestion de crise, de contingence ou d'urgence)	17	17
Rénovation du bâtiment (mise à jour selon les normes)	16	16
Mesures favorisant de meilleures pratiques environnementales	13	13
Installation d'un système d'électricité d'appoint	9	9
Installations ou aménagements extérieurs pour sécuriser les lieux	7	7
Diversification géographique des installations et des fournisseurs	7	7
Instauration de systèmes de détection	6	6
Informatisation des services	5	5
Ajustement de l'offre de services ou de produits en fonction des changements climatiques	3	3
Autres mesures	13	13
NSP/NRP	4	4
Total	99	100 %

Source : Sondage 2018, Q18b, n = 99, m. e. = $\pm 9,5$ %.



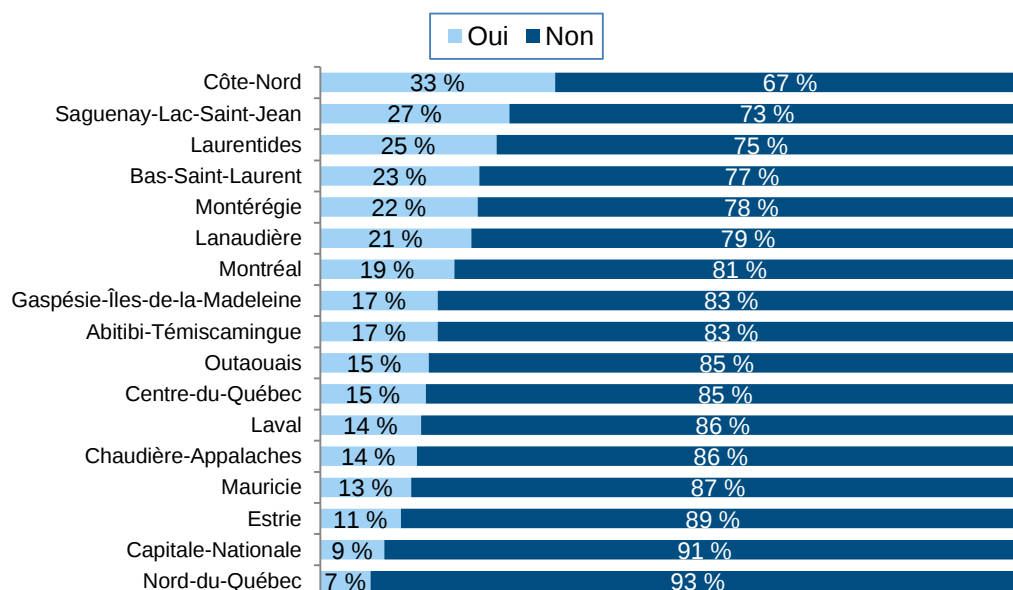
5.2 LES OCCASIONS D'AFFAIRES

Au total, 18 % des entreprises sondées (112 sur 617) ont rapporté des occasions d'affaires liées aux changements climatiques (Q19). Quatre entreprises sur cinq (80 %) n'ont pas rapporté d'occasions d'affaires et 2 % n'ont pas été en mesure de se prononcer sur la question.

La figure 5.3 démontre, qu'en fonction des régions, la proportion d'entreprises qui ont rapporté des occasions d'affaires liées aux changements climatiques varie de 7 % (Nord-du-Québec) à 33 % (Côte-Nord). Sur le plan statistique, il n'y a pas de corrélation entre le lieu d'affaires de l'entreprise (la région) et les occasions d'affaires liées aux changements climatiques.

Figure 5.3

Proportion d'entreprises qui ont rapporté des occasions d'affaires liées aux changements climatiques, selon les régions



Source : Sondage 2018, Q19.



Les principales occasions d'affaires mentionnées par les entreprises (56 %) sont une hausse des ventes, une hausse de la demande de produits ou de services, une hausse de la production, etc. (Q19b, tableau 5.4).

Aussi, 13 % des 112 entreprises qui ont répondu à la question mentionnent qu'elles ont eu plus d'activité à la suite de catastrophes naturelles hors du pays, aux États-Unis par exemple, et 11 % mentionnent une hausse de popularité des produits écoresponsables avec l'arrivée des changements climatiques.

Tableau 5.4

Occasions d'affaires liées aux changements climatiques mentionnées par les entreprises

Occasions d'affaires	Nombre	Proportion (%)
Hausse des ventes, de la demande, etc.	63	56
Plus d'activité à la suite de catastrophes naturelles hors du pays	14	13
Popularité grandissante des produits écoresponsables	12	11
Amélioration du fonctionnement de l'entreprise	7	6
Diversification des intérêts et des produits de l'entreprise	6	5
Hausse de la valeur d'échange (rareté, possibilité d'augmenter les prix, etc.)	3	3
Autres occasions d'affaires	4	4
NSP/NRP	3	3
Total	112	100 %

Source : Sondage 2018, Q19b, n = 112, m. e. = ±8,9 %.



6. L'INCIDENCE DES SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS SUR LA GESTION DES ACTIVITÉS

6.1 L'INCIDENCE DES SINISTRES SUR L'INTÉRÊT À CONNAÎTRE LE GUIDE EN GESTION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Les constats suivants proviennent du croisement entre les réponses des entreprises concernant leur expérience d'un sinistre (question 2) et leurs réponses concernant leur intérêt à connaître le Guide (question 1b).

En lien avec les tableaux 6.1 et 6.2, les principaux constats sont les suivants :

- En 2018, le fait d'avoir déjà subi ou non un sinistre avait une incidence sur l'intérêt des entreprises répondantes à connaître le *Guide en gestion de la continuité des activités*. Les entreprises qui avaient déjà subi un sinistre manifestaient un intérêt plus marqué à connaître le Guide que celles qui n'en avaient jamais subi. À ce sujet, les écarts entre les données du tableau 6.1 sont statistiquement significatifs.
- En 2011, le fait d'avoir déjà subi ou non un sinistre n'avait pas d'incidence majeure sur l'intérêt des entreprises à connaître le Guide. Qu'un sinistre ait été subi ou non, le pourcentage d'entreprises intéressées à connaître le Guide était tout aussi élevé. À ce sujet, les écarts entre les données du tableau 6.2 ne sont pas statistiquement significatifs.

Tableau 6.1

Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait d'avoir déjà subi ou non un sinistre [réponse de 2018] (en %)

Est intéressée à connaître le Guide	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	84	76
Non	16	24
Total	100 %	100 %
(n)	(172)	(375)

Source : Croisement Q1b*Q2; ($\chi^2 = 4,4$; dl = 1; $p < 0,05$).

Tableau 6.2

Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait d'avoir déjà subi ou non un sinistre [réponse de 2011] (en %)

Est intéressée à connaître le Guide	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	80	81
Non	18	19
Total	100 %	100 %
(n)	(175)	(380)

Source : Croisement Q1b*Q2; ($\chi^2 = 2,2$; dl = 2; n. s.).



En lien avec les tableaux 6.3 et 6.4, les principaux constats sont les suivants :

- En 2018, le fait d'avoir la possibilité de subir ou non un sinistre n'avait pas d'incidence sur l'intérêt manifesté par les entreprises répondantes à connaître le *Guide en gestion de la continuité des activités*. Qu'une entreprise pense possible de subir un sinistre un jour ou non, le pourcentage d'entreprises intéressées à connaître le Guide était presque aussi élevé, et une légère proportion l'était davantage chez celles qui pensaient possible de subir un sinistre. À ce sujet, les écarts entre les données du tableau 6.3 n'étaient pas statistiquement significatifs.
- En 2011, le fait d'avoir la possibilité de subir ou non un sinistre avait une incidence sur l'intérêt manifesté par les entreprises répondantes à connaître le *Guide en gestion de la continuité des activités*. Les entreprises qui estimaient pouvoir subir un sinistre manifestaient un intérêt plus marqué à connaître le Guide que celles qui ne pensaient pas avoir à faire face à une telle situation un jour. À ce sujet, les écarts entre les données du tableau 6.4 sont statistiquement significatifs.

Tableau 6.3

Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait de pouvoir subir un jour un sinistre [réponse de 2018] (en %)

Est intéressée à connaître le Guide	Pense possible de subir un jour un sinistre	
	Oui	Non
Oui	77	72
Non	23	28
Total	100 %	100 %
(n)	(304)	(67)

Source : Croisement Q1b*Q2b; ($\chi^2 = 0,7$; dl = 1; n. s.).

Tableau 6.4

Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait de pouvoir subir un jour un sinistre [réponse de 2011] (en %)

Est intéressée à connaître le Guide	Pense possible de subir un jour un sinistre	
	Oui	Non
Oui	83	70
Non	17	30
Total	100 %	100 %
(n)	(315)	(50)

Source : Croisement Q1b*Q2b; ($\chi^2 = 4,4$; dl = 1; p < 0,05).



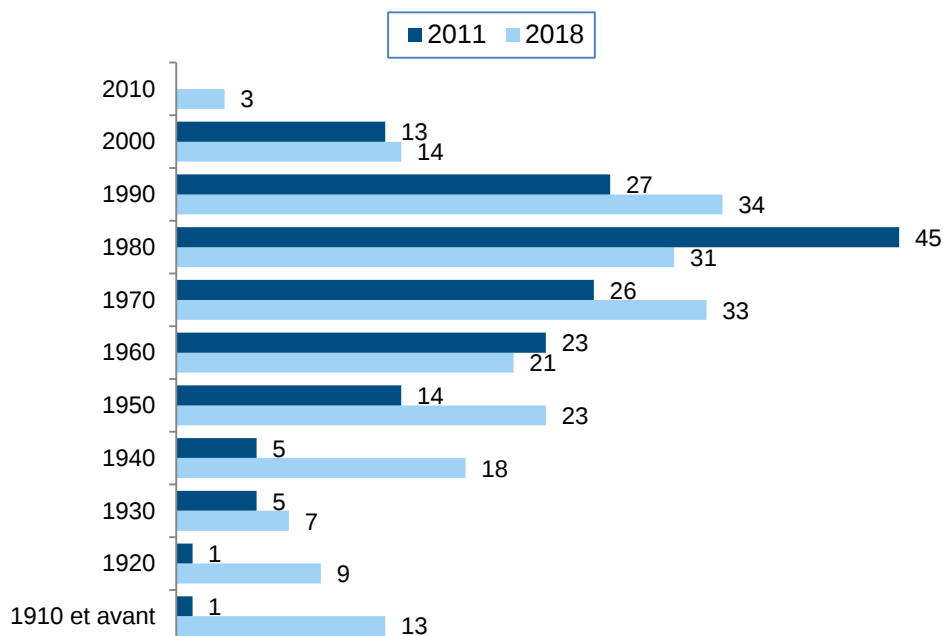
6.2 L'ANNÉE DE FONDATION DES ENTREPRISES SINISTRÉES

La figure 6.1 indique, selon l'année de fondation, la répartition des entreprises qui ont subi un sinistre et qui ont répondu à la question sur leur année de fondation. Les constats sont les suivants :

- En 2018, le plus grand nombre d'entreprises à avoir subi un sinistre ont été fondées dans les années 1990, suivi de près par les entreprises fondées dans les années 1970 et dans les années 1980. En 2011, le plus grand nombre d'entreprises à avoir subi un sinistre avaient été fondées dans les années 1980.
- En 2018, 50 % des entreprises à avoir subi un sinistre ont été fondées avant 1975 et 50 % après 1975. En 2011, 50 % des entreprises à avoir subi un sinistre avaient été fondées avant 1978 et 50 % après 1978.
- En 2018, en moyenne, les entreprises à avoir subi un sinistre ont été fondées dans les années 1960 (la moyenne est 1967). En 2011, en moyenne, les entreprises à avoir subi un sinistre avaient été fondées dans les années 1970.

Figure 6.1

Distribution des entreprises qui ont subi un sinistre, selon leur année de fondation (en nombre)



Source : Sondages, Q2 et Q22, m. e. 2018 = $\pm 6,3$ %, m. e. 2011 = $\pm 7,8$ %.



6.3 LES TYPES DE SINISTRES ET LEURS CONSÉQUENCES

Les tableaux 6.5 et 6.6 comparent les types de sinistres et leurs conséquences selon que les entreprises répondantes en ont subi un ou qu'elles anticipent d'en subir un. Les tableaux 6.5 et 6.6 comparent les mesures prises par les entreprises, à la suite d'un sinistre subi ou anticipé.

Le tableau 6.5 compare les types de sinistres entre les entreprises qui en ont subi un et celles qui n'en ont pas subi mais qui estiment y être exposées.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- Les deux principaux sinistres subis ou anticipés sont les incendies ou feux de forêt et les inondations.
- En effet, les incendies ou les feux de forêt sont les principaux sinistres évoqués par 58 % des entreprises qui en ont subi et 64 % de celles qui estiment y être exposées. En ordre d'importance, les inondations sont le deuxième type de sinistres évoqué par 12 % des entreprises qui en ont subi et 11 % de celles qui estiment y être exposées.
- Suit la tempête de verglas; 4 % des entreprises qui ont subi un sinistre en ont vécu une, alors que 2 % de celles qui estiment être exposées à un sinistre pensent qu'elles pourraient subir un jour une tempête de verglas.
- Le dégât d'eau est le quatrième type de sinistres relevé par les entreprises répondantes. À cet égard, 4 % des entreprises qui ont subi un sinistre en ont vécu un et 2 % de celles qui estiment être exposées à un sinistre pensent qu'elles pourraient subir un jour un dégât d'eau.
- La tornade est le cinquième type de sinistres relevé par les entreprises répondantes. À cet égard, 2 % des entreprises qui ont subi un sinistre en ont vécu une et 3 % de celles qui estiment être exposées à un sinistre pensent qu'elles pourraient subir un jour une tornade.

En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- Les deux principaux sinistres subis ou anticipés étaient les incendies ou feux de forêt et les inondations, comme en 2018.
- Les incendies ou les feux de forêt ont été évoqués par 43 % des entreprises qui ont subi un sinistre et par 60 % de celles qui estimaient y être exposées. En ordre d'importance, les incendies étaient le deuxième type de sinistres, évoqué par 13 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et par 8 % de celles qui estimaient y être exposées.
- Pas moins de 16 % des entreprises qui avaient subi un sinistre avaient vécu une tempête de verglas, alors que seulement 3 % de celles qui estimaient être exposées à un sinistre pensaient qu'elles pourraient subir un jour une tempête de verglas.
- La panne d'électricité était le troisième type de sinistres relevé par les entreprises. À cet égard, 5 % des entreprises qui avaient subi un sinistre en avaient connu une et 2 % de celles qui estimaient être exposées à un sinistre pensaient être exposées à une panne d'électricité.

**Tableau 6.5**

Comparaison des types de sinistres, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un, un jour (en %)

Types de sinistres	Entreprises qui ont subi un sinistre		Entreprises qui estiment être exposées à un sinistre	
	2018	2011	2018	2011
Incendie ou feu de forêt	58	43	64	60
Inondation	12	13	11	7
Tempête de verglas	4	17	2	3
Dégâts d'eau	4	-	2	-
Tornade	2	2	3	3
Défaillance technologique ou bris informatique ou de machinerie	4	3	1	1
Déversement de produit toxique ou chimique	2	1	2	1
Effondrement du toit ou bris majeur du bâtiment	3	3	1	1
Explosion	3	2	1	1
Fuite de gaz	1	2	2	1
Tremblement de terre	-	-	2	6
Vandalisme/vol/terrorisme	-	4	2	2
Accident (de train, d'avion, routier ou naval)	1	2	1	1
Tempête hivernale extrême	1	1	1	1
Panne d'électricité prolongée	1	5	1	2
Accidents de travail	-	-	1	-
Autre	1	2	5	10
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Croisement Q2a et Q2; croisement Q2b et Q2.

NOTE : Les pourcentages d'entreprises ayant rapporté des sinistres chaque année ne totalisent pas 100 %, car seuls les éléments pertinents ou associés à des proportions substantielles de répondants sont présentés dans ce tableau.

Le tableau 6.6 compare les conséquences des sinistres entre les entreprises qui en ont subi et celles qui n'en ont pas subi mais qui estiment y être exposées.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- Les deux principales conséquences des sinistres subis ou anticipés sont la perte de production et la perturbation de la production ou des activités de l'entreprise.
- En effet, la perte de production est la principale conséquence d'un sinistre, évoquée par 30 % des entreprises qui en ont subi et 25 % de celles qui estiment y être exposées. En ordre d'importance, la perturbation de la production ou des activités de l'entreprise est la deuxième conséquence d'un sinistre, évoquée par 7 % des entreprises qui en ont subi et 22 % de celles qui estiment y être exposées.
- De plus, les pertes matérielles pour l'entreprise sont une conséquence préoccupante pour 17 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 10 % de celles qui estiment y être exposées.



En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- Les deux principales conséquences des sinistres subis ou anticipés étaient la perte de production et la perte de matériel (bâtiments et terrain, machinerie et équipements).
- En effet, la perte de production était la principale conséquence d'un sinistre, évoquée par 34 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 33 % de celles qui estimaient y être exposées. En ordre d'importance, la perte matérielle était le deuxième type de conséquences d'un sinistre évoqué par 19 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 13 % de celles qui estimaient y être exposées.
- De plus, la fermeture de l'entreprise était une conséquence préoccupante pour 6 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 8 % de celles qui estimaient y être exposées.

Tableau 6.6

Comparaison des conséquences des sinistres, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un jour (en %)

Types de sinistres	Entreprises qui ont subi un sinistre		Entreprises qui estiment être exposées à un sinistre	
	2018	2011	2018	2011
Perte de production	30	34	25	33
Perturbation de la production ou des activités	7	2	22	-
Pertes matérielles	17	19	10	13
Pertes financières pour reconstruction ou achat d'équipement	11	8	8	3
Perte de revenu	8	12	8	18
Fermeture de l'entreprise	1	6	7	8
Pertes humaines	2	1	3	6
Perte de clients	1	1	3	2
Retard dans les délais de service	2	1	2	3
Obligation de relocaliser l'entreprise	2	2	1	2
Perte de temps	4	1	-	1
Manque de service à la clientèle	1	-	2	2
Incommodités pour les employés	2	1	1	1
Obligation d'effectuer des travaux	2	-	1	-
Dégâts environnementaux ou bris dans l'entourage	1	-	1	-
Pénalités monétaires ou obligations monétaires non respectées	2	1	-	-
Perte de crédibilité pour l'entreprise	1	-	1	1
Perte d'emplois	1	2	1	1
Aucune conséquence	4	9	2	1
Autres	3	-	3	5
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Croisement Q2 et Q3a; croisement Q2b et Q3a.

NOTE : Les pourcentages d'entreprises ayant rapporté des sinistres chaque année ne totalisent pas 100 %, car seuls les éléments pertinents ou associés à des proportions substantielles de répondants sont présentés dans ce tableau.



Les tableaux 6.7 et 6.8 comparent les conséquences des sinistres, du point de vue des mesures prises, entre les entreprises qui ont subi un sinistre et celles qui n'en ont pas subi mais qui estiment y être exposées.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- À la suite d'un sinistre subi ou anticipé, la très grande majorité des entreprises ont pris ou ont l'intention de prendre des mesures. À cet égard, 87 % des entreprises qui ont subi un sinistre ont par la suite pris des mesures et 98 % de celles qui estimaient y être exposées ont l'intention d'en prendre à la suite d'un tel événement.

Tableau 6.7

Comparaison des mesures prises à la suite d'un sinistre, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un, un jour [réponse de 2018]- (en nombre et en %)

	Mesures prises par les entreprises qui ont déjà subi un sinistre		Intention de prendre des mesures par les entreprises qui s'estiment exposées à un sinistre	
	n	%	n	%
Oui	172	87	323	98
Non	25	13	8	2
Total	197	100 %	331	100 %

Source : Croisement Q2 et Q3b; croisement Q2b et Q3b.

En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- À la suite d'un sinistre subi ou anticipé, la majorité des entreprises avaient pris ou avaient l'intention de prendre une mesure. À cet égard, 82 % des entreprises qui avaient subi un sinistre ont par la suite pris des mesures et 94 % de celles qui estimaient y être exposées avaient l'intention d'en prendre à la suite d'un tel événement.

Tableau 6.8

Comparaison des mesures prises à la suite d'un sinistre, selon que l'entreprise en a subi un ou estimait qu'elle pourrait en subir un, un jour [réponse de 2011] (en nombre et en %)

	Mesures prises par les entreprises qui ont déjà subi un sinistre		Intention de prendre des mesures par les entreprises qui s'estiment exposées à un sinistre	
	n	%	n	%
Oui	154	82	320	94
Non	29	16	18	5
NSP/NRP	5	2	4	1
Total	187	100 %	342	100 %

Source : Croisement Q2 et Q3b; croisement Q2b et Q3b.



6.4 L'INCIDENCE DES SINISTRES SUR LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Dans cette section, la continuité des activités comporte quatre éléments : la désignation d'un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence, la détermination des activités et des ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise ainsi que leur remplacement si elles venaient à manquer, et enfin l'élaboration des mesures d'urgence et leur présentation dans un document de type « plan de continuité des activités ».

La série de tableaux 6.9 à 6.18 met en relation le fait d'avoir subi ou non un sinistre (Q2 du questionnaire) et l'un ou l'autre des éléments cités au paragraphe précédent.

Les tableaux 6.9 et 6.10 mettent en relation le fait d'avoir subi ou non un sinistre et la désignation ou non d'une personne responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- Une majorité d'entreprises qui ont subi un sinistre par le passé (61 %) ont désigné un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence et décrit la procédure à suivre dans ce cas. À l'inverse, une majorité d'entreprises qui n'ont pas subi de sinistre (57 %) n'ont pas désigné de responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence ni décrit la procédure à suivre dans ce cas.
- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de désigner ou non un responsable des mesures d'urgence. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à désigner un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence et à décrire la procédure à suivre dans ce cas que celles qui n'en ont pas subi ($\chi^2 = 17,5$; $dl = 1$; $p < 0,05$).

Tableau 6.9

Désignation d'un responsable des mesures d'urgence et description de la procédure, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)

A mis par écrit qui est responsable et comment procéder	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	61	43
Non	39	57
Total	100	100
n	(199)	(327)

Source : Croisement Q2*Q4; ($\chi^2 = 17,5$; $dl = 1$; $p < 0,05$).



En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- Une majorité d'entreprises avaient désigné un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence, qu'elles aient subi un sinistre ou non. À cet égard, 65 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 56 % de celles qui n'en avaient pas subi avaient désigné un responsable.
- Par ailleurs, le fait d'avoir subi un sinistre avait une incidence sur le fait de désigner ou non un responsable des mesures d'urgence. À cet égard, les entreprises qui avaient subi un sinistre avaient davantage tendance à désigner un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence que celles qui n'en avaient pas subi ($\chi^2 = 4,5$; dl = 1; $p < 0,05$).

Tableau 6.10

Désignation d'un responsable des mesures d'urgence et description de la procédure, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)

A mis par écrit qui est responsable et comment procéder	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	65	56
Non	35	44
Total	100	100
n	(187)	(337)

Source : Croisement Q2*Q4; ($\chi^2 = 4,5$; dl = 1; $p < 0,05$).

Les tableaux 6.11 et 6.12 mettent en relation le fait d'avoir subi un sinistre ou non et le fait d'avoir déterminé ou non les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- Une majorité d'entreprises ont déterminé les activités essentielles à leur bon fonctionnement, qu'elles aient subi un sinistre ou non. À cet égard, 75 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 59 % de celles qui n'en ont pas subi ont déterminé leurs activités essentielles.
- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de déterminer les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à déterminer les activités essentielles à leur bon fonctionnement que celles qui n'en ont pas subi ($\chi^2 = 4,5$; dl = 1; $p < 0,05$).



Tableau 6.11

Détermination des activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)

A déterminé les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	75	59
Non	25	41
Total	100	100
n	(199)	(329)

Source : Croisement Q2*Q5a; ($\chi^2 = 14,3$; dl = 1; $p < 0,05$).

En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- Une majorité d'entreprises ont déterminé les activités essentielles à leur bon fonctionnement, qu'elles aient subi un sinistre ou non. À cet égard, 75 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 66 % de celles qui n'en avaient pas subi ont déterminé leurs activités essentielles et indispensables.
- Par ailleurs, le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de déterminer les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui avaient subi un sinistre ont eu davantage tendance à déterminer les activités essentielles à leur bon fonctionnement que celles qui n'en avaient pas encore subi ($\chi^2 = 4,5$; dl = 1; $p < 0,05$).

Tableau 6.12

Détermination des activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)

A déterminé les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	75	66
Non	25	34
Total	100	100
n	(186)	(330)

Source : Croisement Q2*Q5a; ($\chi^2 = 4,5$; dl = 1; $p < 0,05$).



Les tableaux 6.13 et 6.14 mettent en relation le fait d'avoir subi un sinistre ou non et le fait d'avoir déterminé ou non les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- Qu'elles aient subi un sinistre ou non, la majorité des entreprises ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement. À cet égard, 79 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 64 % de celles qui n'en ont pas subi ont déterminé leurs ressources essentielles.
- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de déterminer les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à déterminer les ressources essentielles à leur bon fonctionnement que celles qui n'en ont pas encore subi ($\chi^2 = 12,7$; dl = 1; $p < 0,05$).

Tableau 6.13

Détermination des ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)

A déterminé les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	79	64
Non	21	36
Total	100	100
n	(201)	(331)

Source : Croisement Q2*Q5b; ($\chi^2 = 12,5$; dl = 1; $p < 0,05$).

En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- Qu'elles aient subi un sinistre ou non, une majorité d'entreprises avaient déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement. À cet égard, 75 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 60 % de celles qui n'en avaient pas subi avaient déterminé leurs ressources essentielles.
- Par ailleurs, le fait d'avoir subi un sinistre avait une incidence sur le fait de déterminer les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui avaient subi un sinistre avaient davantage tendance à déterminer les ressources essentielles à leur bon fonctionnement que celles qui n'en avaient pas encore subi ($\chi^2 = 12,7$; dl = 1; $p < 0,05$).

**Tableau 6.14**

Détermination des ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)

A déterminé les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	75	60
Non	25	40
Total	100	100
n	(183)	(339)

Source : Croisement Q2*Q5b; ($\chi^2 = 12,7$; dl = 1; p < 0,05).

Les tableaux 6.15 et 6.16 mettent en relation le fait d'avoir subi un sinistre ou non et le fait d'avoir pris des mesures pour remplacer les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, si elles venaient à manquer.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- Qu'elles aient subi un sinistre ou non, une majorité d'entreprises ont prévu des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles si elles venaient à manquer. À cet égard, 76 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 72 % de celles qui n'en ont pas subi ont prévu des mesures pour remplacer les ressources essentielles à leur bon fonctionnement, si elles venaient à manquer.
- Le fait d'avoir subi un sinistre n'a pas d'incidence statistiquement significative sur le fait d'avoir mis en place des mesures pour remplacer les ressources essentielles si elles venaient à manquer. En effet, proportionnellement parlant, les entreprises qui ont subi un sinistre n'ont pas plus tendance à prévoir des mesures de remplacement des ressources si elles venaient à manquer que les entreprises qui n'ont pas subi de sinistre à ce jour ($\chi^2 = 0,9$; dl = 1; n. s.).

Tableau 6.15

Présence de mesures pour le remplacement des ressources essentielles si elles venaient à manquer, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)

A prévu des mesures pour remplacer les ressources essentielles si elles venaient à manquer	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	76	72
Non	24	28
Total	100	100
n	(154)	(208)

Source : Croisement Q2*Q6; ($\chi^2 = 0,9$; dl = 1; n. s.).



En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- Qu'elles aient subi un sinistre ou non, une majorité d'entreprises avaient prévu des mesures pour remplacer les ressources essentielles si elles venaient à manquer. À cet égard, 74 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 70 % de celles qui n'en avaient pas subi avaient prévu des mesures pour remplacer les ressources essentielles à leur bon fonctionnement, si elles venaient à manquer.
- Par ailleurs, le fait d'avoir subi un sinistre n'a pas d'incidence statistiquement significative sur le fait d'avoir mis en place des mesures pour remplacer les ressources essentielles si elles venaient à manquer. En effet, proportionnellement parlant, les entreprises qui avaient subi un sinistre n'avaient pas plus tendance à prévoir des mesures de remplacement des ressources si elles venaient à manquer que les entreprises qui n'en avaient pas encore subi ($\chi^2 = 0,4$; dl = 1; n. s.).

Tableau 6.16

Présence de mesures pour le remplacement des ressources essentielles si elles venaient à manquer, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)

A prévu des mesures pour remplacer les ressources essentielles si elles venaient à manquer	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	74	70
Non	26	30
Total	100	100
n	(136)	(199)

Source : Croisement Q2*Q6; ($\chi^2 = 0,4$; dl = 1; n. s.).



Les tableaux 6.17 et 6.18 mettent en relation le fait d'avoir subi un sinistre ou non et le fait d'avoir prévu ou non des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non par l'entreprise.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- Une majorité d'entreprises qui ont déjà subi un sinistre (68 %) ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non. À l'inverse, une majorité d'entreprises qui n'ont pas subi de sinistre (55 %) n'ont pas prévu de mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités.
- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de prévoir des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à prévoir des mesures d'urgence sous la forme d'un plan de continuité des activités que celles qui n'en ont pas encore subi ($\chi^2 = 28,1$; dl = 1; $p < 0,05$).

Tableau 6.17

Prévision de mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)

A prévu des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	68	45
Non	32	55
Total	100	100
n	(199)	(407)

Source : Croisement Q2*Q7; ($\chi^2 = 28,1$; dl = 1; $p < 0,05$).

En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- Qu'elles aient subi un sinistre ou non, une majorité d'entreprises n'avaient pas regroupé leurs mesures d'urgence dans un plan de continuité des activités. À cet égard, 57 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 59 % de celles qui n'en avaient pas subi n'avaient pas regroupé leurs mesures d'urgence dans un plan de continuité des activités.



Tableau 6.18

Prévision des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)

A prévu des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	43	41
Non	57	59
Total	100	100
n	(184)	(406)

Source : Croisement Q2*Q7; ($\chi^2 = 28,1$; dl = 1; $p < 0,05$).

6.5 L'INCIDENCE DES SINISTRES SUR LA PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE

Cette section traite de l'incidence des sinistres subis ou non par une entreprise sur l'élaboration de documents qui décrivent les mesures d'urgence. Elle traite aussi des raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités au sein d'une entreprise.

Les tableaux 6.19 et 6.20 présentent un inventaire des principaux documents disponibles au sein des entreprises et décrivant les mesures d'urgence en cas de sinistre ou non.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur l'élaboration de documents décrivant les mesures d'urgence. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à désigner une personne responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence et à établir la procédure à suivre que celles qui n'en ont pas subi ($\chi^2 = 17,5$; dl = 1; $p < 0,05$).
- Les documents préparés par les entreprises sont par ordre d'importance :
 - le plan d'urgence (par 34 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 28 % de celles qui n'en ont pas subi);
 - le plan de contingence (par 17 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 28 % de celles qui n'en ont pas subi);
 - la définition du rôle de chaque employé en cas de sinistre (par 8 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 7 % de celles qui n'en ont pas subi);
 - la procédure d'alerte et de mobilisation (par 6 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 4 % de celles qui n'en ont pas subi);
 - le plan de sécurité incendie (par 4 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 4 % de celles qui n'en ont pas subi).



Tableau 6.19

Inventaire des documents qui décrivent les mesures d'urgence, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)

Documents	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Plan d'urgence	34	28
Plan de contingence	17	28
Rôle de chaque employé en cas de sinistre	8	7
Procédure d'alerte et de mobilisation	6	4
Plan de sécurité incendie	4	4
Plan de gestion de crise	3	3
Plan de remplacement des ressources	1	3
Constat de sinistre	2	2
Plan de communication	1	2
Programme de prévention	2	1
Programme de sécurité au travail	2	1
Plan de sécurité alimentaire	1	2
Plan de sauvegarde des données informatiques	1	1
Procédure de travail à distance	2	-
Liste des personnes à joindre en cas de sinistre	1	1
Plan d'évacuation	1	1
Plan d'urgence pour sinistre précis	1	1
Plan d'évaluation des conséquences d'un sinistre	2	-
Programme de gestion des risques	1	1
Plan d'intervention	1	1
Plan de gestion de la qualité	2	-
Plan en cas de pandémie	1	-
Programme de formation des employés	-	1
Plan de suivi	1	-
Autre document	7	4
NSP/NRP	1	6
Total	100 %	100 %
n	(122)	(138)

Source : Croisement Q2*Q4a.



En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- Que l'entreprise ait subi un sinistre ou non, il n'y avait pas d'incidence statistiquement significative sur le fait d'avoir élaboré des documents qui prévoient les mesures d'urgence.
- Les documents préparés par les entreprises étaient par ordre d'importance :
 - le plan d'urgence (par 30 % des entreprises, qu'elles aient subi ou non un sinistre);
 - la liste des personnes à joindre (par 9 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 11 % de celles qui n'en avaient pas subi);
 - les procédures d'alerte et de mobilisation (par 11 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 6 % de celles qui n'en avaient pas subi);
 - le plan de contingence (par 8 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 5 % de celles qui n'en avaient pas subi);
 - le plan de communication (par à peu près 6 % des entreprises, qu'elles aient subi un sinistre ou non).

Tableau 6.20

Inventaire des documents qui décrivent les mesures d'urgence, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)

Documents	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Plan de sécurité incendie	5	8
Plan d'urgence	30	31
Plan de communication	7	6
Plan en cas de pandémie	3	3
Plan de remplacement (ressources humaines, matérielles, informatiques)	7	7
Plan de sauvegarde des données informatiques	-	2
Procédure de travail à distance	2	1
Liste des personnes à joindre en cas de sinistre	9	11
Procédure d'alerte et de mobilisation	11	6
Les coordonnées de chaque employé en cas de sinistre	8	8
Plan d'évacuation	4	5
Plan de contingence	8	5
Plan d'urgence pour sinistre précis	3	-
Plan des infrastructures (bâtiment, aqueduc, systèmes électriques)	-	2
Programme de prévention	2	2
Programme de gestion des risques	-	1
Résumé des activités de l'entreprise	-	1
NSP/NRP	3	1
Total	100 %	100 %
n	(120)	(190)

Source : Croisement Q2*Q4a.



Les tableaux 6.21 et 6.22 présentent un inventaire des principales raisons évoquées par les entreprises pour expliquer l'absence de plan de continuité des activités. L'analyse met en relation les réponses à la question 2 et les réponses à la question Q7a du sondage.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de prévoir des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non par l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à prévoir des mesures d'urgence sous la forme d'un plan de continuité des activités que celles qui n'en ont pas subi ($\chi^2 = 28,1$; $df = 1$; $p < 0,05$).
- Les raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités sont, par ordre d'importance, les suivantes :
 - L'entreprise n'y a pas pensé ou a d'autres priorités (raison donnée par 39 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 37 % de celles qui n'en ont pas subi).
 - L'entreprise n'en voit pas l'utilité ou estime que ça ne sert à rien (14 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 13 % de celles qui n'en ont pas subi).
 - Le temps requis et les coûts engendrés par l'élaboration d'un plan sont trop élevés (9 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 11 % de celles qui n'en ont pas subi).

Tableau 6.21

Inventaire des raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités, selon que l'entreprise a déjà subi un sinistre ou non [réponse de 2018] (en %)

Raisons de l'absence de plan	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
N'y a pas encore pensé ou a d'autres priorités	39	37
N'en voit pas l'utilité	14	13
Prend trop de temps ou est trop coûteux à préparer	9	11
Risque de sinistre faible ou ne s'attend pas à ça	8	11
Un plan est discuté, mais rien n'est sur papier	9	4
Ne savait pas que ça existait	2	3
Ne sait pas comment faire ou n'a pas l'expertise	5	2
Préfère gérer la situation au fur et à mesure	6	2
Entreprise trop petite ou à gestion simple	-	2
La personne a quitté l'entreprise ou aucun service ne s'occupe de ça	-	1
Plan d'urgence élaboré, mais pas de continuité	-	1
Ne peut prévoir quel sinistre arriverait et quelles en seraient les conséquences	-	-
Autre	2	5
NSP/NRP	6	6
Total	100 %	100 %
n	(64)	(225)

Source : Croisement Q2*Q7a.



En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- Il n'y avait pas d'incidence statistiquement significative entre le fait d'avoir subi ou non un sinistre et le fait d'avoir élaboré un plan de continuité des activités. Les entreprises qui avaient subi un sinistre ne préparaient pas plus ou pas moins de plan de continuité des activités que celles qui n'en avaient pas subi.
- Les raisons qui expliquaient l'absence de plan de continuité des activités étaient par ordre d'importance les suivantes :
 - L'entreprise n'y a pas pensé ou a d'autres priorités (raison donnée par 18 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 29 % de celles qui n'en avaient pas subi).
 - L'entreprise n'en voit pas l'utilité ou estime que ça ne sert à rien (19 % des entreprises, qu'elles aient subi ou non un sinistre).
 - Le temps requis et les coûts d'élaboration d'un plan sont trop importants (16 % des entreprises qui avaient subi un sinistre et 15 % de celles qui n'en avaient pas subi).

Tableau 6.22

Inventaire des raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités, selon que l'entreprise a déjà subi un sinistre ou non [réponse de 2011] (en %)

Raisons de l'absence de plan	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
N'en voit pas l'utilité ou ça ne sert à rien	19	19
Ce n'est pas obligatoire	-	1
Ne savait pas que ça existait	1	3
Ne sait pas comment faire ou n'a pas l'expertise ou n'est pas formé pour ça	5	1
Ça prend trop de temps ou ce serait trop coûteux	16	15
L'entreprise n'y a pas encore pensé ou a d'autres priorités	18	29
Un plan est discuté, mais rien n'est sur papier	15	9
Risque de sinistre faible ou ne s'attend pas à vivre ça	5	10
Devrait être pensé par le siège social ou a d'autres bâtisses pour fonctionner	4	6
Entreprise trop petite ou à gestion simple	3	3
En cours de changement de propriétaire	1	1
On ne peut prévoir quel sinistre arriverait et quelles en seraient les conséquences	4	1
NSP/NRP	10	5
Total	100 %	100 %
n	(105)	(241)

Source : Croisement Q2*Q7a.



7. D'AUTRES INCIDENCES

7.1 L'INCIDENCE D'AVOIR OU NON UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS SUR LES RAISONS DE PRÉPARER UN TEL PLAN

Les tableaux 7.1 et 7.2 permettent de comparer les raisons de préparer un plan de continuité des activités, selon que les entreprises répondantes ont un plan ou n'en ont pas. Chaque entreprise pouvait nommer jusqu'à cinq raisons. Les tableaux 7.1 et 7.2 présentent la **somme** de toutes les réponses des répondants.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- Que les entreprises aient ou non un plan de continuité des activités, les trois principales raisons de préparer un tel document sont la demande des clients, la demande de l'assureur et l'obligation légale. Chacune de ces trois raisons regroupe de 13 % à 19 % des réponses des entreprises.
- Ce qui distingue principalement les deux groupes d'entreprises, c'est la raison liée à la demande du banquier, qui semble être davantage présente chez les entreprises qui n'ont pas de plan (14 % des réponses) que chez celles qui en ont un (9 %).

Tableau 7.1

Comparaison des raisons de préparer un plan de continuité des activités, selon que l'entreprise en dispose ou non [réponse de 2018] (en nombre et en %)

Raisons de la préparation d'un plan	Entreprises qui ont un plan		Entreprises qui n'ont pas de plan	
	n	%	n	%
Demande des clients	230	18	205	17
Demande de l'assureur	209	16	224	19
Obligation légale	165	13	179	15
Demande du banquier	115	9	173	14
Demande des investisseurs	167	13	116	10
Incitatif financier	148	12	127	10
Demande de grands donneurs d'ordres	122	10	109	9
Formation à ce sujet	81	6	49	4
Autres raisons	42	3	28	2
Total du nombre de réponses	1 279	100 %	1 210	100 %

Note : Le total correspond au nombre de réponses des entreprises, qui pouvaient donner jusqu'à cinq raisons.

Source : Croisement Q7*Q9.



En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- Que les entreprises aient ou non un plan de continuité des activités, les trois principales raisons de préparer un tel document étaient la demande de l'assureur, la demande des clients et l'obligation légale. Chacune de ces trois raisons regroupaient de 15 % à 17 % des réponses des entreprises.
- Ce qui distinguait principalement les deux groupes d'entreprises, c'était la raison liée à la demande du banquier, qui semblait être davantage présente chez les entreprises qui n'avaient pas de plan (15 % des réponses) que chez celles qui en avaient un ou qui étaient en voie d'en élaborer un (7 %).

Tableau 7.2

Comparaison des raisons de préparer un plan de continuité des activités, selon que l'entreprise en dispose ou non [réponse de 2011] (en nombre et en %)

Raisons de la préparation d'un plan	Entreprises qui ont un plan		Entreprises qui n'ont pas de plan	
	n	%	n	%
Demande de l'assureur	163	17	176	17
Demande des clients	167	17	164	16
Obligation légale	149	15	157	15
Incitatif financier	102	11	135	13
Demande du banquier	66	7	150	15
Demande des investisseurs	121	13	94	9
Demande de grands donneurs d'ordres	79	8	84	8
Formation à ce sujet	59	6	54	5
Autres	61	6	24	2
Total du nombre de réponses	967	100 %	1 038	100 %

Note : Le total correspond au nombre de réponses des entreprises qui pouvaient donner jusqu'à cinq raisons.

Source : Croisement Q7*Q9.



7.2 INCIDENCE DE L'ANNÉE DE FONDATION DE L'ENTREPRISE SUR L'EXISTENCE D'UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Les tableaux 7.3 et 7.4 permettent de faire le lien entre l'âge de l'entreprise, établi selon son année de fondation, et le fait d'avoir ou non un plan de continuité des activités.

En 2018, les principaux constats sont les suivants :

- L'existence d'un plan de continuité des activités est plus fréquente chez les entreprises créées avant 1993.
- Toutefois, l'âge de l'entreprise n'explique pas de façon significative l'existence ou l'absence d'un plan de continuité des activités ($\chi^2 = 2,0$; dl = 1; n. s.).

Tableau 7.3

Existence d'un plan de continuité des activités selon l'âge de l'entreprise [réponse de 2018] (en %)

Âge	A regroupé des mesures d'urgence dans un plan de continuité des activités	
	Oui	Non
Création avant 1993	76	71
Création en 1993 et après	24	29
Total	100 %	100 %
n	(306)	(286)

Source : Croisement Q7*Q22.



En 2011, les principaux constats étaient les suivants :

- L'existence d'un plan de continuité des activités était plus fréquente chez les entreprises créées avant 1986.
- Toutefois, l'âge de l'entreprise n'expliquait pas de façon significative l'existence ou l'absence d'un plan de continuité.

Tableau 7.4

Existence d'un plan de continuité des activités, selon l'âge de l'entreprise [réponse de 2011] (en %)

Âge	A prévu des mesures d'urgence dans un plan de continuité des activités	
	Oui	Non
Création avant 1993	36	41
Création en 1993 et après	74	59
Total	100 %	100 %
n	(204)	(338)

Source : Croisement Q7*Q22.



8. LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS SELON CERTAINES QUESTIONS

8.1 LES ENTREPRISES INTÉRESSÉES À CONNAÎTRE LE GUIDE

Le tableau 8.1 démontre qu'en 2018 les 429 entreprises intéressées à connaître le *Guide en gestion de la continuité des activités* sont principalement celles qui proviennent du secteur manufacturier (71 %), qui ont plus de 100 employés (56 %), qui sont en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui ont été créées avant 1993 (70 %), et qui ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (40 %).

En 2011, les 445 entreprises intéressées à connaître le Guide étaient principalement celles qui provenaient du secteur manufacturier (46 %), qui avaient plus de 100 employés (45 %), qui étaient en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui avaient été créées avant 1986 (58 %), et qui avaient un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (40 %).

Tableau 8.1

Caractéristiques des entreprises intéressées à connaître le Guide (en nombre et en %)

	2018		2011	
	n	%	n	%
Secteur d'activité				
Manufacturier	305	71	204	46
Services	66	15	143	32
Commerce (vente, gros et détail)	35	8	95	21
Ressources naturelles	15	3	2	1
Distribution	8	2	2	-
Total	429	100 %	445	100 %
Employés à temps plein				
50 employés et moins	93	22	134	30
51 à 100 employés	97	23	106	24
101 employés et plus	239	56	200	45
NSP/NRP	-	-	5	1
Total	429	100 %	445	100 %
Années d'activité				
Plus de 25 ans	300	70	258	58
25 ans et moins	113	26	163	37
NSP/NRP	16	4	24	5
Total	429	100 %	445	100 %
Chiffre d'affaires				
10 M\$ et moins	121	28	130	29
11 M\$ à 25 M\$	86	20	94	21
26 M\$ et plus	171	40	177	40
NSP/NRP	51	12	44	10
Total	429	100 %	445	100 %

Source : Croisement Q1b*Q20 à Q23, m. e. 2018 = $\pm 4,0$ %, m. e. 2011 = $\pm 4,6$ %.



8.2 LES ENTREPRISES QUI ESTIMENT POUVOIR SUBIR UN SINISTRE UN JOUR

Le tableau 8.2 démontre qu'en 2018 les 336 entreprises qui n'ont jamais subi de sinistre mais qui estiment pouvoir en subir un sont principalement celles qui proviennent du secteur manufacturier (68 %), qui ont plus de 100 employés (50 %), qui sont en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui ont été créées avant 1993 (70 %), et qui ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (36 %).

En 2011, les 342 entreprises qui n'avaient jamais subi de sinistre mais qui estimaient pouvoir en subir un jour étaient principalement celles qui provenaient du secteur manufacturier (38 %) et des services (35 %), qui avaient 50 employés et moins (38 %) ou plus de 100 employés (39 %), qui étaient en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui avaient été créées avant 1986 (57 %), et qui avaient un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (38 %) ou de 10 M\$ et moins (33 %).

Tableau 8.2

Caractéristiques des entreprises qui estiment pouvoir subir un sinistre, un jour (en nombre et en %)

	2018		2011	
	n	%	n	%
Secteur d'activité				
Manufacturier	229	68	131	38
Services	57	17	119	35
Commerce (vente, gros et détail)	30	9	91	27
Ressources naturelles	9	3	1	-
Distribution	6	2	-	-
Autre	5	1	-	-
Total	336	100 %	342	100 %
Employés à temps plein				
50 employés et moins	80	24	130	38
51 à 100 employés	88	26	73	21
101 employés et plus	168	50	134	39
NSP/NRP	-	-	5	2
Total	336	100 %	342	100 %
Années d'activité				
Plus de 25 ans	236	70	196	57
25 ans et moins	91	27	134	39
NSP/NRP	9	3	12	4
Total	336	100 %	342	100 %
Chiffre d'affaires				
10 M\$ et moins	92	27	111	33
11 M\$ à 25 M\$	78	23	77	23
26 M\$ et plus	121	36	130	38
NSP/NRP	45	13	24	7
Total	336	100 %	342	100 %

Source : Croisement Q2b*Q20 à Q23, m. e. 2018 = $\pm 4,7$ %, m. e. 2011 = $\pm 5,3$ %.



8.3 LES ENTREPRISES QUI ONT DÉTERMINÉ LEURS ACTIVITÉS ESSENTIELLES

Le tableau 8.3 démontre qu'en 2018 les 343 entreprises qui ont subi un sinistre ou estiment pouvoir en subir un et qui ont déterminé leurs activités essentielles sont principalement celles qui proviennent du secteur manufacturier (70 %), qui ont plus de 100 employés (61 %), qui sont en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui ont été créées avant 1993 (73 %), et qui ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (46 %).

En 2011, les 356 entreprises qui avaient subi un sinistre ou estimaient pouvoir en subir un et qui avaient déterminé leurs activités essentielles étaient principalement celles qui provenaient du secteur manufacturier (44 %), qui avaient plus de 100 employés (48 %), qui étaient en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui avaient été créées avant 1986 (60 %), et qui avaient un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (45 %).

Tableau 8.3

Caractéristiques des entreprises qui ont déterminé leurs activités essentielles (en nombre et en %)

	2018		2011	
	n	%	n	%
Secteur d'activité				
Manufacturier	239	70	157	44
Services	57	17	115	32
Commerce (vente, gros et détail)	26	8	80	22
Ressources naturelles	12	3	4	1
Distribution	6	2	-	-
Autre	3	1	-	-
Total	343	100 %	356	100 %
Employés à temps plein				
50 employés et moins	47	14	100	28
51 à 100 employés	86	25	79	22
101 employés et plus	210	61	172	48
NSP/NRP	-	-	5	1
Total	343	100 %	356	100 %
Années d'activité				
Plus de 25 ans	251	73	212	60
25 ans et moins	83	24	127	36
NSP/NRP	9	3	18	5
Total	343	100 %	356	100 %
Chiffre d'affaires				
10 M\$ et moins	63	18	95	27
11 M\$ à 25 M\$	73	21	72	20
26 M\$ et plus	159	46	160	45
NSP/NRP	48	14	29	8
Total	343	100 %	356	100 %

Source : Croisement Q5a*Q20 à Q23, m. e. 2018 = $\pm 4,6$ %, m. e. 2011 = $\pm 5,2$ %.



8.4 LES ENTREPRISES QUI ONT DÉTERMINÉ LEURS RESSOURCES ESSENTIELLES

Le tableau 8.4 démontre qu'en 2018 les 371 entreprises qui ont subi un sinistre ou qui estiment pouvoir en subir un et qui ont déterminé leurs ressources essentielles sont principalement celles qui proviennent du secteur manufacturier (70 %), qui ont plus de 100 employés (60 %), qui sont en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui ont été créées avant 1993 (74 %), et qui ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (43 %).

En 2011, les 341 entreprises qui avaient subi un sinistre ou qui estimaient pouvoir en subir un et qui avaient déterminé leurs ressources essentielles étaient principalement celles qui provenaient du secteur manufacturier (41 %) et des services (36 %), qui avaient plus de 100 employés (48 %), qui étaient en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui avaient été créées avant 1986 (62 %), et qui avaient un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (42 %).

Tableau 8.4

Caractéristiques des entreprises qui ont déterminé leurs ressources essentielles (en nombre et %)

	2018		2011	
	n	%	n	%
Secteur d'activité				
Manufacturier	261	70	139	41
Services	58	16	123	36
Commerce (vente, gros et détail)	30	8	75	22
Ressources naturelles	14	4	4	1
Distribution	6	2	-	-
Autre	2	1	-	-
Total	371	100 %	341	100 %
Employés à temps plein				
50 employés et moins	60	16	106	31
51 à 100 employés	88	24	67	20
101 employés et plus	223	60	163	48
NSP/NRP	-	-	5	1
Total	371	100 %	341	100 %
Années d'activité				
Plus de 25 ans	273	74	212	62
25 ans et moins	87	23	114	33
NSP/NRP	11	3	16	5
Total	371	100 %	341	100 %
Chiffre d'affaires				
10 M\$ et moins	82	22	96	28
11 M\$ à 25 M\$	76	20	75	22
26 M\$ et plus	160	43	145	42
NSP/NRP	53	14	26	8
Total	371	100 %	341	100 %

Source : Croisement Q5b*Q20 à Q23, m. e. 2018 = ±4,4 %, m. e. 2011 = ±5,3 %.



8.5 LES ENTREPRISES QUI ONT PRIS DES MESURES POUR REMPLACER LEURS RESSOURCES ESSENTIELLES SI ELLES VENAIENT À MANQUER

Le tableau 8.5 démontre, qu'en 2018, les 266 entreprises qui ont déterminé leurs ressources essentielles et qui ont pris des mesures pour les remplacer si elles venaient à manquer sont principalement celles qui proviennent du secteur manufacturier (68 %), qui ont plus de 100 employés (63 %), qui sont en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui ont été créées avant 1993 (71 %), et qui ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (46 %).

En 2011, les 241 entreprises qui avaient déterminé leurs ressources essentielles et qui avaient pris des mesures pour les remplacer si elles venaient à manquer étaient principalement celles qui provenaient du secteur manufacturier (39 %) et des services (36 %), qui avaient plus de 100 employés (52 %), qui étaient en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui avaient été créées avant 1986 (64 %), et qui avaient un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (46 %).

Tableau 8.5

Caractéristiques des entreprises qui ont pris des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles si elles venaient à manquer (en nombre et en %)

	2018		2011	
	n	%	n	%
Secteur d'activité				
Manufacturier	181	68	94	39
Services	44	17	88	36
Commerce (vente, gros et détail)	20	8	57	24
Ressources naturelles	14	5	2	1
Distribution	5	2	-	-
Autre	2	1	-	-
Total	266	100 %	241	100 %
Employés à temps plein				
50 employés et moins	37	14	64	27
51 à 100 employés	62	23	48	20
101 employés et plus	167	63	126	52
NSP/NRP	-	-	3	1
Total	266	100 %	241	100 %
Années d'activité				
Plus de 25 ans	190	71	155	64
25 ans et moins	66	25	73	30
NSP/NRP	10	4	12	5
Total	266	100 %	241	100 %
Chiffre d'affaires				
10 M\$ et moins	55	21	63	26
11 M\$ à 25 M\$	43	16	47	19
26 M\$ et plus	123	46	111	46
NSP/NRP	45	17	20	9
Total	266	100 %	241	100 %

Source : Croisement Q6*Q20 à Q23, m. e. 2018 = $\pm 5,4$ %, m. e. 2011 = $\pm 6,3$ %.



8.6 LES ENTREPRISES QUI ONT UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le tableau 8.6 démontre, qu'en 2018, les 318 entreprises qui ont prévu des mesures d'urgence en cas de sinistre, sous la forme d'un plan de continuité des activités, sont principalement celles qui proviennent du secteur manufacturier (67 %), qui ont plus de 100 employés (65 %), qui sont en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui ont été créées avant 1993 (73 %), et qui ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (47 %).

En 2011, les 224 entreprises qui avaient prévu des mesures d'urgence en cas de sinistre sous la forme d'un plan de continuité des activités étaient principalement celles qui provenaient des secteurs des services (38 %) et manufacturier (35 %), qui avaient plus de 100 employés (55 %), qui étaient en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui avaient été créées avant 1986 (61 %), et qui avaient un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (48 %).

Tableau 8.6

Caractéristiques des entreprises qui ont un plan de continuité des activités (en nombre et en %)

	2018		2011	
	n	%	n	%
Secteur d'activité				
Manufacturier	213	67	78	35
Services	53	17	85	38
Commerce (vente, gros et détail)	26	8	59	26
Ressources naturelles	16	5	2	1
Distribution	6	2	-	-
Autre	4	1	-	-
Total	318	100 %	224	100 %
Employés à temps plein				
50 employés et moins	38	12	58	26
51 à 100 employés	72	23	39	18
101 employés et plus	208	65	122	55
NSP/NRP	-	-	5	2
Total	318	100 %	224	100 %
Années d'activité				
Plus de 25 ans	232	73	137	61
25 ans et moins	74	23	67	30
NSP/NRP	12	4	20	9
Total	318	100 %	224	100 %
Chiffre d'affaires				
10 M\$ et moins	64	20	46	21
11 M\$ à 25 M\$	54	17	44	20
26 M\$ et plus	149	47	108	48
NSP/NRP	51	16	26	12
Total	318	100 %	224	100 %

Source : Croisement Q7 (oui)*Q20 à Q23, m. e. 2018 = $\pm 4,9$ %, m. e. 2011 = $\pm 6,5$ %.



8.7 LES ENTREPRISES QUI N'ONT PAS DE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le tableau 8.7 démontre, qu'en 2018, les 291 entreprises qui n'ont pas prévu de mesures d'urgence en cas de sinistre sous la forme d'un plan de continuité des activités sont principalement celles qui proviennent du secteur manufacturier (71 %), qui ont 50 employés et moins (35 %) ou plus de 100 employés (37 %), qui sont en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui ont été créées avant 1993 (69 %), et qui ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (51 %).

En 2011, les 345 entreprises qui n'avaient pas prévu de mesures d'urgence en cas de sinistre sous la forme d'un plan de continuité des activités étaient principalement celles qui provenaient du secteur manufacturier (48 %), qui avaient 50 employés et moins (41 %), qui étaient en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui avaient été créées avant 1986 (58 %), et qui avaient un chiffre d'affaires de 10 M\$ et moins (39 %).

Tableau 8.7

Caractéristiques des entreprises qui n'ont pas de plan de continuité des activités (en nombre et en %)

	2018		2011	
	n	%	n	%
Secteur d'activité				
Manufacturier	207	71	166	48
Services	52	18	104	30
Commerce (vente, gros et détail)	19	7	73	21
Ressources naturelles	7	2	1	-
Distribution	3	1	-	-
Autre	3	1	2	1
Total	291	100 %	345	100 %
Employés à temps plein				
50 employés et moins	101	35	140	41
51 à 100 employés	81	28	91	26
101 employés et plus	109	37	114	33
Total	291	100 %	345	100 %
Années d'activité				
Plus de 25 ans	202	69	200	58
25 ans et moins	84	29	138	40
NSP/NRP	5	2	7	2
Total	291	100 %	345	100 %
Chiffre d'affaires				
10 M\$ et moins	64	22	135	39
11 M\$ à 25 M\$	54	19	86	25
26 M\$ et plus	149	51	104	30
NSP/NRP	24	8	20	6
Total	291	100 %	345	100 %

Source : Croisement Q7(non)*Q20 à Q23, m. e. 2018 = $\pm 5,2$ %, m. e. 2011 = $\pm 5,2$ %.



ANNEXE – QUESTIONNAIRE DE SONDAGE 2018⁵

La gestion de la continuité des activités est un processus de gestion global qui détermine les menaces potentielles qui pèsent sur une organisation et les conséquences qu'elles pourraient avoir, si elles se réalisaient, sur ses activités. Ce processus offre une structure permettant de répondre de manière efficace auxdites menaces afin de sauvegarder les intérêts, la réputation, la marque et les activités essentielles de l'organisation.

Portrait de l'état d'intégration des meilleures pratiques en matière de gestion de la continuité des activités par les entreprises déterminantes.

⁵ Même questionnaire que celui de 2011 auquel trois questions sur les changements climatiques ont été ajoutées.



INTRODUCTION

Votre entreprise a reçu, au cours du mois de mai, une lettre du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI)⁶ au sujet d'un sondage en matière de sécurité civile. Vous faites partie des personnes choisies pour répondre à ce questionnaire.

L'analyse des données recueillies grâce à ce sondage permettra au Ministère d'améliorer son soutien aux entreprises dans l'éventualité d'un sinistre.

Les réponses que vous fournirez demeureront confidentielles et ne serviront qu'à leur analyse pour les fins poursuivies, soit mieux aider les entreprises en cas de sinistre.

Durée de l'entrevue : 10 minutes

Les renseignements recueillis dans le cadre de ce sondage demeureront strictement confidentiels et ne seront publiés que sous forme agrégée. À l'issue du sondage, toute information nominative sera détruite. Il sera donc impossible de vous identifier (ou d'identifier votre organisation) lors de la présentation des résultats de l'enquête. De plus, l'accès aux données anonymisées sera restreint aux personnes responsables du sondage au sein du MEI.

QUESTIONNAIRE

Question 1

Connaissez-vous le [Guide en gestion de la continuité des activités](#) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation?

Oui ☐ Non ☐

1. a) Si oui, l'utilisez-vous? Oui ☐ Non ☐

1. b) Si non, aimeriez-vous en prendre connaissance? Oui ☐ Non ☐

(Pour tous les répondants)

Question 2

Dans votre entreprise, avez-vous déjà subi des sinistres?

Oui ☐ Non ☐

2. a) Si oui, lesquels? _____

2. b) Si non, pensez-vous qu'il soit possible que vous en subissiez un jour?

Oui ☐ Non ☐

⁶ Au moment de la réalisation du sondage, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) se nommait alors ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).



Si oui, lesquels? _____

(Pour tous les répondants)

Si « non » à Q2 et « non » à Q2b, passer à Q7.

Question 3

Concernant le ou les sinistres subis ou anticipés :

3. a) Quelles ont été ou seraient leurs conséquences pour votre entreprise?

3. b) Avez-vous pris ou prendriez-vous des mesures pour poursuivre vos activités?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, lesquelles? _____

(Question conditionnelle à un « oui » à Q2 ou à un « oui » à Q2b)

Question 4

Au sujet des mesures que vous avez prises ou prendriez pour poursuivre vos activités à la suite d'un sinistre, avez-vous précisé par écrit qui serait responsable de quoi et comment il faudrait procéder?

Oui ☐ Non ☐

4. a) Si oui, en quoi consistent ces documents? _____

(Question conditionnelle à un « oui » à Q2 ou à un « oui » à Q2b)



Question 5

5. a) À la suite de votre expérience en sinistres ou en raison de l'éventualité de subir un sinistre, avez-vous déterminé les activités essentielles au sein de votre entreprise (celles qui sont indispensables à sa bonne marche)?

Oui ☐ Non ☐

5. b) À la suite de votre expérience en sinistres ou en raison de l'éventualité de subir un sinistre, avez-vous déterminé les ressources essentielles au sein de votre entreprise (humaines, matérielles, financières, informationnelles), soit celles qui sont indispensables à sa bonne marche?

Oui ☐ Non ☐

(Question conditionnelle à un « oui » à Q2 ou à un « oui » à Q2b)

Question 6

Avez-vous pris des mesures pour remplacer vos ressources essentielles si elles venaient à manquer?

Oui ☐ Non ☐

(Question conditionnelle à un « oui » à Q5b)

Question 7

Concernant la gestion des sinistres, votre entreprise a-t-elle prévu des mesures d'urgence regroupées dans une forme de plan de continuité des activités?

[Énoncer la définition du document : Processus de gestion global qui détermine les menaces potentielles qui pèsent sur une organisation et les conséquences qu'elles pourraient avoir, si elles se réalisaient, sur ses activités. Ce processus offre une structure permettant de répondre de manière efficace aux dites menaces afin de sauvegarder les intérêts, la réputation, la marque et les activités essentielles de l'organisation.]

Oui ☐ Non ☐

(Si « oui », passer à Q8; si « non », répondre à Q7a.)

7. a) Si non, pourquoi? _____

(Question conditionnelle à un « non » à Q7)

Question 8

Quels avantages vous procure un tel plan? _____



(Question conditionnelle à un oui à Q7)

Question 9

Parmi les choix ci-dessous, veuillez nous indiquer, en ordre d'importance (1 étant la plus importante et 5 la moins importante), les cinq raisons pour lesquelles vous prépareriez un plan de continuité des activités.

- Obligation légale
- Demande de vos investisseurs
- Demande de votre banquier (tarif préférentiel)
- Demande de votre assureur (tarif préférentiel)
- Demande de vos clients
- Demande de grands donneurs d'ordres
- Formation à ce sujet
- Incitatif financier
- Autre

○ Laquelle? _____

1	2	3	4	5
☐ La plus importante	☐	☐	☐	☐ La moins importante

(Question pour tous les répondants à Q7)

Question 10

À quelle fréquence faites-vous la mise à jour de votre plan de continuité des activités?

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)

Question 11

À quelle fréquence informez-vous votre personnel sur la gestion de la continuité des activités? _____

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)



Question 12

Quelle catégorie de personnel en est informée?

Gestionnaires ☐

Personnel de production ☐

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)

Question 13

À quelle fréquence formez-vous votre personnel sur la gestion de la continuité des activités? _____

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)

Question 14

Quelle catégorie de personnel est formée?

Gestionnaires ☐

Personnel de production ☐

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)

Question 15

À quelle fréquence faites-vous un exercice d'exécution de votre plan de continuité des activités? _____

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)

Question 16

Savez-vous si vos principaux fournisseurs ou sous-traitants (ceux avec qui vous faites affaire pour vos activités essentielles) ont un plan de continuité des activités?

Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☐

(Pour tous les répondants)

Changement climatique. Désigne l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques, au cours des dernières années, attribuable aux changements climatiques, nous incite à vouloir mesurer votre degré de sensibilisation à leurs conséquences.



Question 17

Croyez-vous que les phénomènes liés aux changements climatiques font ou feront augmenter votre risque de subir un sinistre?

Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☐

Si oui à Q17, pourquoi? _____

Si non à Q17, pourquoi? _____

Question 18

Au cours des dernières années, que vous ayez ou non subi un sinistre, avez-vous mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs que des changements climatiques pourraient avoir sur votre entreprise?

Oui ☐ Non ☐

18. a) Si oui, lesquelles? _____

Question 19

Les changements climatiques vous ont-ils apporté des occasions d'affaires?

Oui ☐ Non ☐

19. a) Si oui, lesquelles? _____

Question 20

Type d'entreprise :

- manufacturière ☐
- commerciale ☐
- de services ☐

Question 21

Nombre d'employés de l'entreprise : _____

Question 22

Année de fondation de l'entreprise : _____



Question 23

Quel est le chiffre d'affaires de l'entreprise?

- Moins de 100 000 \$ ☐
- De 100 000 \$ à 249 999 \$ ☐
- De 250 000 \$ à 499 999 \$ ☐
- De 500 000 \$ à 749 999 \$ ☐
- De 750 000 \$ à 999 999 \$ ☐
- De 1 000 000 \$ à 1 499 999 \$ ☐
- De 1 500 000 \$ à 1 999 999 \$ ☐
- De 2 000 000 \$ à 2 999 999 \$ ☐
- De 3 000 000 \$ à 4 999 999 \$ ☐
- De 5 000 000 \$ à 9 999 999 \$ ☐
- De 10 000 000 \$ à 24 999 999 \$ ☐
- De 25 000 000 \$ à 49 999 999 \$ ☐
- 50 000 000 \$ et plus ☐

Merci de votre collaboration!

